ROBIN DES BOIS
ASSOCIATION DE PROTECTION DE
L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT
15, RUE FERDINAND DUVAL
75004 PARIS
TÉL. 01.48.04.09.36

N° 29
ÉTÉ 1997
25 F

ROBIN DES BOIS

LA FLÈCHE

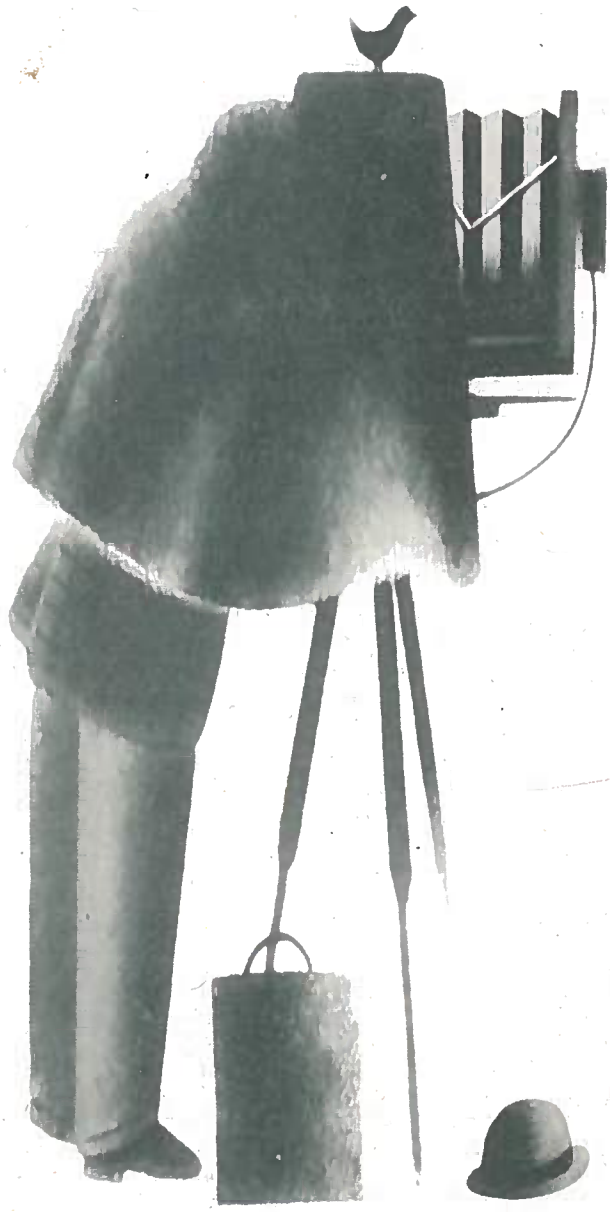

Bienvenue à bord p. 3
La curiemania p. 4
La Lézarde et la tortue p. 6
L'Après-charbon p. 8
Cherbourg joue avec le feu et la mer p. 9
Les Aïnous, aborigènes du Japon p. 10
En vacances à la Bourboule p. 11
Les mauvais coups à venir p. 12
La prolifération nucléaire p. 14
Les papiers restent p. 15
Quimper sur Amazone p. 15
Les flamants roses... p. 16
Tropiques en toc p. 17
L'âge de fer radioactif p. 18
Schéma de mise en valeur du littoral... p. 20
Les rives de la Loire p. 21
L'embuscade d'Harare p. 23
n°5 p. 24

La Hague

MANIFESTE POUR UNE INFORMATION OBJECTIVE ET TRANSPARENTE

A la suite de la publication de l'étude du professeur Viel, mettant en évidence un taux considéré comme anormalement élevé de leucémie chez les enfants vivant près du centre de retraitement de La Hague, des mères de famille inquiètes ont créé le Collectif des Mères en Colère.
Après les affaires du sang contaminé, de l'amiante, de la vache folle, des hormones de croissance, faut-il un nouveau scandale de santé publique touchant la vie de nos enfants pour réagir ? Nous ne pouvons plus nous contenter de propos rassurants, lénifiants et parcellaires. Nous voulons savoir si dans le Cotentin, comme dans les autres régions exposées à des risques analogues, la santé des enfants est susceptible d'être menacée.

Par ce manifeste je soutiens le Collectif des Mères en Colère dans sa volonté d'obtenir enfin des informations claires et objectives, sur les risques liés à l'influence des rejets, dans l'atmosphère et dans l'environnement marin, de l'industrie nucléaire.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	PROFESSION	SIGNATURE

Manifeste à retourner au Collectif des Mères en Colère : La Bordette - 50840 Fermanville

Bienvenue à bord

Le 16 janvier 1997, les cadavres en voie de décomposition de deux africains embarqués clandestinement dans la cargaison de manioc d'un cargo chypriote en provenance du Ghana sont découverts à Saint- Malo. Ils ont été intoxiqués par les fumigations réalisées au départ pour éviter la prolifération des insectes. Avant le chargement de céréales ou de marchandises alimentaires ou agro-alimentaires, l'usage est de répandre dans les cales du navire des gaz toxiques.

Le 4 janvier 1997 à Bayonne, 7 passagers clandestins sont interpellés à bord du *Beaulieu* en provenance du Maroc. Le *Beaulieu*, bateau de la Morbihannaise de Navigation, transporte assez régulièrement des déchets nucléaires.

Le 21 janvier 1997, deux cadavres de passagers clandestins sont retrouvés dans un conteneur en provenance du Kenya, dans l'enceinte portuaire d'Anvers.

Le 10 février 1997, 2 passagers clandestins embarqués à bord d'un cargo portugais en mouillage près de l'île d'Aix, au large de la Charente, se jettent à l'eau pour gagner la France et la liberté. L'un d'eux âgé de 17 ans se noie. Les services départementaux de la DICCILEC (Direction Centrale du Contrôle de l'Immigration et de Lutte contre l'Emploi des Clandestins) relèvent 50 cas par an de séquestration à bord de passagers clandestins.

Le 25 février 1997, 4 clandestins «consignés» dans un local de maintenance à l'avant du *Kenmare* en provenance du Cameroun et du Gabon reprennent la mer de Saint-Malo à Zeebrugge.

Le 14 avril 1997, un homme serti d'une bouée à l'intérieur de laquelle sera retrouvé un sac de plastique contenant un billet de 500 frs est repéré à 6 milles de l'île d'Ouessant par l'équipage d'un bateau hollandais. Récupéré par l'équipage puis hélitreuillé à Brest, l'homme venu de nulle-part, dépourvu de signe d'identification est interrogé par les services d'immigration. Passager clandestin sur un cargo algérien, il s'était précipité en mer, à la vue de l'île bretonne.

Les commandants de navire qui découvrent après le départ un ou des passagers clandestins se voient imposer à leur arrivée l'obligation de garder à bord les inconnus dépourvus de titre de séjour sur le sol français dans des condition de sécurité optimale (à savoir un endroit sans hublot et fermé de l'extérieur). Les équipages sont contraints de jouer à bord le rôle du geôlier ou du passeur. La notification d'interdiction du débarquement est effectuée par les services départementaux concernés de la DICCILEC, faisant référence à la loi dite Pasqua du 6 juillet 1992. Ça, c'est la justice, du côté administratif. Mais la justice, côté Tribunal de Grande Instance, considère que la notification de refus d'admission sur le territoire français entraîne à bord des bateaux une séquestration arbitraire assimilée à une voie de fait portant atteinte aux libertés fondamentales. C'est pour résoudre ce conflit d'interprétation et désigner les tribunaux et juges compétents que le Tribunal des Conflits s'est réuni le 12 mai, après une séance infructueuse en janvier.

Cette juridiction, composée à parts égales de Conseillers à la Cour de Cassation et de Conseillers au Conseil d'État n'avait alors pas pu rendre un arbitrage, les avis étant exactement partagés.
Le ministre de la Justice, conformément à une loi datant de 1849, a donc présidé une séance de «départage» qui a tranché en faveur de la compétence des juges administratifs et des orientations du Ministère de l'Intérieur. Qu'une décision aussi symbolique soit prise 2 semaines avant les élections législatives sous l'impulsion d'un Ministre candidat à ces élections, est assez mal venu. Mais le drame, c'est que les passagers clandestins, avec cette extraordinaire confiance qu'ils ont parfois en eux et toujours en nous se jettent de plus en plus par dessus bord, à vue des côtes ou des rives et que des noyés anonymes viennent s'échouer dans la zone d'influence des grands ports maritimes. La spécificité du passager clandestin maritime doit être reconnue et la France, nonobstant ses lois cadres sur l'immigration, doit participer de manière constructive et imaginative aux débats ouverts à ce sujet par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et ratifier la Convention Internationale sur les Passagers Clandestins.

A lire dans la Flèche n° 28 l'article «coke en stock» sur l'affaire du MC Ruby et de la disparition de 8 passagers clandestins.

LA FLÈCHE

Directeur de publication : Jacky Bonnemains
Rédaction, documentation, investigations :
Charlotte Nithart, Jean-Pierre Edin, Jean-Pierre Geismar, Ko-Lin Kobayashi, Laurent Delgal, Florian, Jacky Bonnemains, David Bruno.
Maquette : Odile Malassis.
Manchette : Maria Arnold et Anne Gallet
Illustrations :
Thomas Eckersley, Animals on parade, The Conrad Press. Phix.

Imprimé par l'Imprimerie Oudeville
34 rue Le Brun 75013 Paris
Tirage 3000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé

La curiemania

C'est à Noël 1898 que fut présentée à l'Académie des Sciences une note de Pierre et Marie Curie sur la découverte d'une nouvelle substance radioactive : le radium. Ouvrant la voie du mercantilisme nucléaire à d'autres prix Nobel de physique, les Curie et leur entourage ne négligèrent pas d'exploiter leur découverte à des fins commerciales, au risque de porter atteinte à la santé publique et à l'environnement, directement ou indirectement, tout de suite ou maintenant.

En 1904, l'archéo-lobby nucléaire lance «*le Radium, la radioactivité, les radiations, les sciences qui s'y rattachent et leurs applications*» journal mensuel de promotion des radio-éléments. Le secrétaire général de rédaction est le préparateur de Monsieur Curie au laboratoire de l'école municipale de physique et chimie de Paris et le fondateur du laboratoire d'essai des substances radioactives de Gif-sur-Yvette. Le directeur du journal est Denis Farjas, ingénieur civil, directeur scientifique des usines Armet de Lisle à Nogent-sur-Marne. Ces ateliers d'extraction du radium et de préparation de substances radioactives sont aujourd'hui, 60 ans après la fermeture, impliqués dans la contamination de l'école maternelle Marie Curie construite en 1968 sur le même terrain. Sous l'autorité de M. Farjas, on y préparait des sels de radium, du bromure de radium, du sulfure de zinc phosphorescent, du sulfate d'uranyle et du phosphate d'uranium.

En 1920 Henri de Rotschild, créateur de la fondation Curie, et grand chasseur de rhinocéros du Nil, investit dans la Société Anonyme de Traitements Chimiques. Une usine modèle s'élève en bord de Seine sur un demi-hectare environ, plus l'aire de réception des minerais uranifères. Certains bâtiments sont encore sur place (voir encadré). Pour concentrer un gramme de bromure de radium pur, il faut 400 t de bétafite de Madagascar, 800 t d'eau, 100 t d'acide. Le cours du gramme de radium en 1922 correspond à la valeur de 6 000 tonnes d'acier. Le radium est une mine d'or. Ses vertus thérapeutiques supposées et vérifiées par des docteurs-expérimentateurs, inventeurs-distributeurs d'aiguilles, d'ampoules, d'émanateurs contenant 1 à 2 milligrammes de radium lui ouvrent le marché. Dans «Le radium et les radio-éléments» écrit par Maurice Curie, et préfacé par sa tante Marie Curie, le radium est présenté comme guérisseur de rhumatismes, d'ulcères, de lupus, de taches de vins et autres anomalies cutanées, de certains types de cancer non généralisés, des dermatoses, des infections gynécologiques, des hypertrophies des glandes endocriniennes, de l'hypertension artérielle, de la neurasthénie et des anémies». «*Il ne serait pas exclu, si l'on s'en réfère à quelques rares observations de soigner par voie interne le spectre des maladies virales*». Maurice Curie mentionne que sa cousine Irène a mis au point un électroscope pour la mesure de la radioactivité des engrais radioactifs dont l'efficacité ne fait pas de doute dans la culture du chou, du ray-grass, du blé, du lupin et de la vigne. «*Les plantes radioactivées se distinguent de celles n'ayant reçu que l'engrais par une végétation plus luxuriante. Elles portent des bois supérieurs en longueur et en grosseur, le feuillage est très beau, elles paraissent être moins sujettes aux maladies. Les rendements en grappes des vignes sont signalés comme bien supérieurs* ». Mais l'auteur, écartelé comme souvent en son ouvrage entre l'exaltation et la prudence, reconnaît que «*les pesées n'ont malheureusement presque jamais été faites, par suite de l'excès de travail au moment des vendanges*». L'auteur énumère les applications du sulfure de zinc luminescent radioactif dans les techniques militaires :bandes lumineuses sur les guidons et hausses de mitrailleuses, boussoles, altimètres, identifications des gazomètres, appareils de visée des canons.

La curiethérapie est lancée, comme mode de thérapie et comme mode de production. Les appels à la prudence sont rares, d'autant que les découvreurs du radium ne sont ni médecins, ni biologistes, ni agronomes.

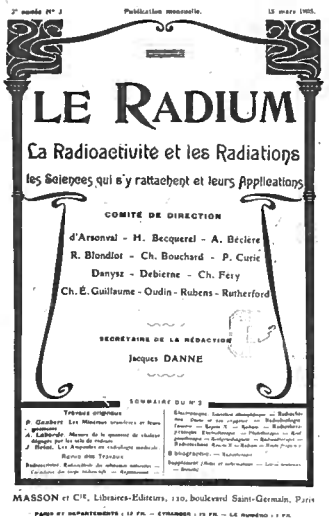
LE RADIUM
La Radioactivité et les Radiations
les Sciences qui s'y rattachent et leurs Applications
COMITÉ DE DIRECTION
d'Arsonval - H. Becquerel - A. Bécl
R. Blondlot - Ch. Bouchard - P. Curie
Danysz - Debierne - Ch. Fery
Ch.-É. Guillaume - Oudin - Rubens - Rutherford
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
Jacques DANNE
MASSON et Cie, Libraires-Éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris

Sans passer par l'expérimentation animale, il est tout de suite procédé à l'expérimentation humaine. En 1925, aux États-Unis, William Bailey fabrique et commercialise le Radithor, une potion radioactive, une eau «*certifiée radioactive à base de radium et de thorium*», un élixir «soignant les troubles digestifs, l'impuissance, la dépression, les bobos de l'âme et du corps».

En 1931, les premières intoxications mortelles sont révélées. La mort d'un célèbre champion de golf et surtout son autopsie et les plaques photographiques de sa dentition rayonnante amènent les autorités sanitaires des États-Unis à interdire la commercialisation de breuvages, onguents, potions et crèmes au radium. Eben Byers avait en 4 ans consommé plus de 1 000 bouteilles de Radithor et avait convaincu son entourage de la formidable efficacité de ce bain

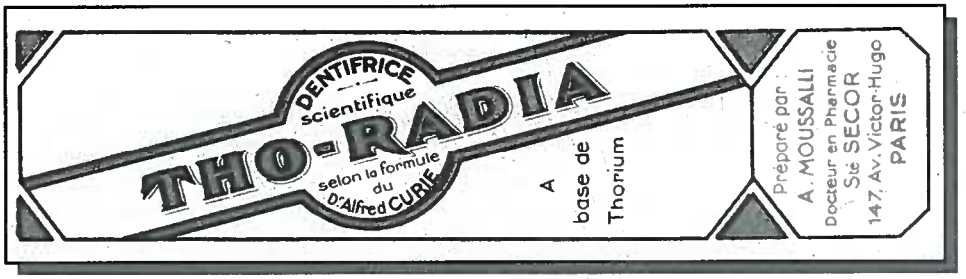

de jouvence. Il en donnait même à ses chevaux. Le maire de New-York, gros consommateur de Radithor, continuait à s'en abreuver, malgré l'interdiction de commercialisation.

En janvier 1932, sont déposés au tribunal de commerce de Paris les statuts de la société S.E.C.O.R. par abréviation de «Société d'Exploitation, Commission, Représentation». L'objet déclaré est d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles «*tant du point de vue intérieur qu'en ce qui concerne l'importation*». L'activité principale exercée est la parfumerie et les produits pharmaceutiques. Un des deux actionnaires est de nationalité américaine, il demeure à New York. L'établissement principal est à Vichy, le siège social à Paris. La marque de produits de beauté s'appelle Tho-Radia, presque l'anagramme de Radithor. Tho-Radia est certifiée à base de radium et de thorium. Selon le magazine «Pour la science» de septembre 1993, le fondateur de Radithor avait dans un premier temps créé la marque Thorone, à base de thorium et d'hormones.

Le matériel publicitaire de Tho-Radia fait état des «laboratoires de recherches scientifiques atomistiques», sis à Bois-Colombes, dans un pavillon entouré d'un jardin, construit dans les années 20, et aujourd'hui occupé par une famille. Le cynisme commercial de Tho-Radia est comparable à celui de Radithor. Le produit phare est un parfum au radium baptisé «Coup de grâce». Les formules sont mises au point par le docteur «Alfred Curie». Selon certaines informations recueillies auprès des descendants ou des alliés des créateurs de Tho-Radia, l'incorporation de substances radioactives aux différents produits de la marque a cessé vers 1950 sur instruction du Commissariat à l'Énergie Atomique. L'affaire Radithor-Tho-Radia a-t-elle donné lieu à un trafic de substances radioactives ? Tho-Radia, en tous cas, a été autorisée en France, en 1932, à vendre du dentifrice au radium, alors que se révèlent des cas de cancers de la bouche chez les ouvrières qui peignent des cadrans lumineux avec une peinture au radium et qui effilent leurs pinceaux avec leurs lèvres.

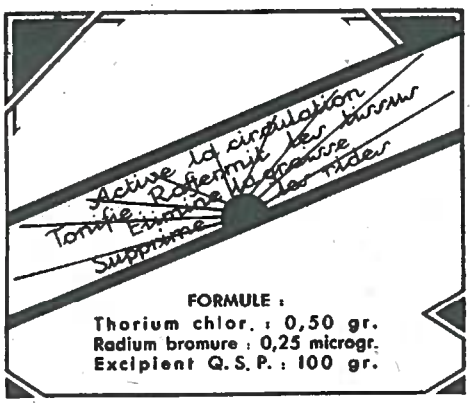

"Le merveilleux pouvoir embellissant des produits Tho-Radia est dû aux principes actifs du thorium et du radium."

Ile St Denis, Quai du Châtelier usine d'extraction du radium.
L'usine ferme en 1928. les locaux sont repris par la Société Anonyme des Parfums Isabey. Puis vers 1935 s'installe toujours dans les même locaux et dans la même enceinte un fondoir de suif à partir de produits organiques d'origine animale - déchets d'abattoirs, d'étals de boucherie, d'élevages industriels - Les lieux sont aujourd'hui consacrés au négoce de déchets de boucherie. Le propriétaire actuel se souvient «*d'une plage en bord de Seine, au pied de l'usine*». Les bâtiments principaux existent toujours. Des travaux de «*mises aux normes européennes*» des évacuations d'eau sont en cours, avec creusement de tranchées. Le propriétaire actuel dit n'avoir jamais su que son terrain et une partie des bâtiments actuels abritaient une usine d'extraction de radium. Il n'est au courant d'aucun contrôle de radioactivité. De l'aire de réception des terres uranifères à la mise en coffre-fort des capsules de quelques mg de radium, les différentes phases du process rustique au regard de la dangerosité du produit final obtenu, ont, à l'évidence, dispersé des déchets dans des quantités encore indéterminées.

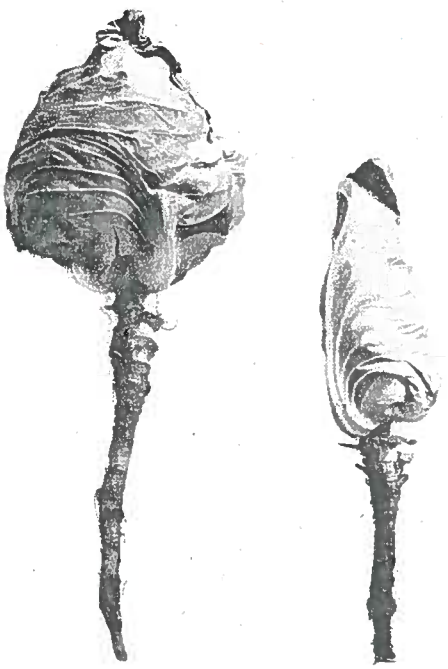

Un maraîcher des environs de Paris a pu grâce à l'emploi de l'engrais radioactif obtenir en moins de temps une récolte plus abondante. La figure placée au début de cet ouvrage montre la différence obtenue sur la croissance d'un choux adulte suivant qu'on emploie ou non un engrais radioactif.
Manuel pratique du Radium. Felix Colomer. Editions d'actualités. 1926

La Lézarde et la tortue

La Lézarde est une rivière de la région havraise. Après avoir pris sa source sur le plateau du pays de Caux et traversé les villes de Montivilliers et d'Harfleur, elle se jette dans le canal de Tancarville puis dans l'estuaire de la Seine. En 1995, 48.000 tonnes de vases draguées dans le lit de la rivière ont été immergées à quelques milles du Havre et 5.000 tonnes ont été déposées et régalées au long de 14 km de berges. Les analyses effectuées à la diligence d'un riverain relèvent une toxicité anormalement élevée. Mais à ce jour, seules 370 tonnes de vases ont été décapées et déposées en décharge de classe II par le Syndicat des Rivières d'Harfleur. Environ 4.600 tonnes polluent toujours les berges de la Lézarde car de nouvelles analyses réalisées par le Port Autonome du Havre et interprétées par la DRIRE (Direction Régionale de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement) révèlent, en exclusivité, que les vases ne sont plus toxiques.

La Lézarde est polluée par les polluants agricoles, les vidanges de pipe-lines désaffectés, les hydrocarbures des eaux pluviales des parkings des zones commerciales, les déchets déposés par les particuliers, et par les écoulements de l'ex-usine à gaz de Montivilliers recensée dans l'inventaire des sites pollués de 1994 avec la mention «*pollutions par les HPA des sols et des nappes sous-jacentes*». Lorsqu'en octobre 1995, 5.000 tonnes de boues de curage sont disposées sur les berges, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), maître-d'œuvre, et le Syndicat des Rivières d'Harfleur, maître-d'ouvrage, parlent en termes de voirie fluviale. Mais un riverain du tas de boues putrides décide de faire effectuer des analyses pour pallier au laxisme des autorités administratives. La réponse de l'expert auprès des tribunaux saisi du dossier lève le voile : «*les résultats indiquent clairement des teneurs anormales en hydrocarbures polyaromatiques (HPA),qui sont de puissants cancérigènes. Cette présence élevée justifie à elle seule, l'élimination des boues stockées à-même le sol, créant ainsi une décharge sauvage avec des matériaux non-inertes*». Interpellé, M. le sous-préfet du Havre ne répond pas mais informe le préfet de région : «*Les services de la Direction de l'Environnement m'ont informé de la réalité de ce problème* [de pollution des boues], *de leur souhait d'installer rapidement une station permanente de contrôle afin de procéder aux analyses de ces boues (avec une présomption forte de présence d'hydrocarbures entre autres). Cependant, compte tenu de la personnalité du riverain qui trouverait un motif de harcèlement de mes services et des vôtres, il ne m'apparaît pas utile de lui répondre sur ce point*». La DDE ne répond pas non plus mais note dans le compte rendu d'une réunion interne qu' «*il a été signalé la plus grande discrétion à observer dans la diffusion des résultats d'analyses*». Le maire d'Harfleur, également président du Syndicat des Rivières d'Harfleur est le seul à répondre; il dénonce «*une campagne proche de l'intoxication*» .

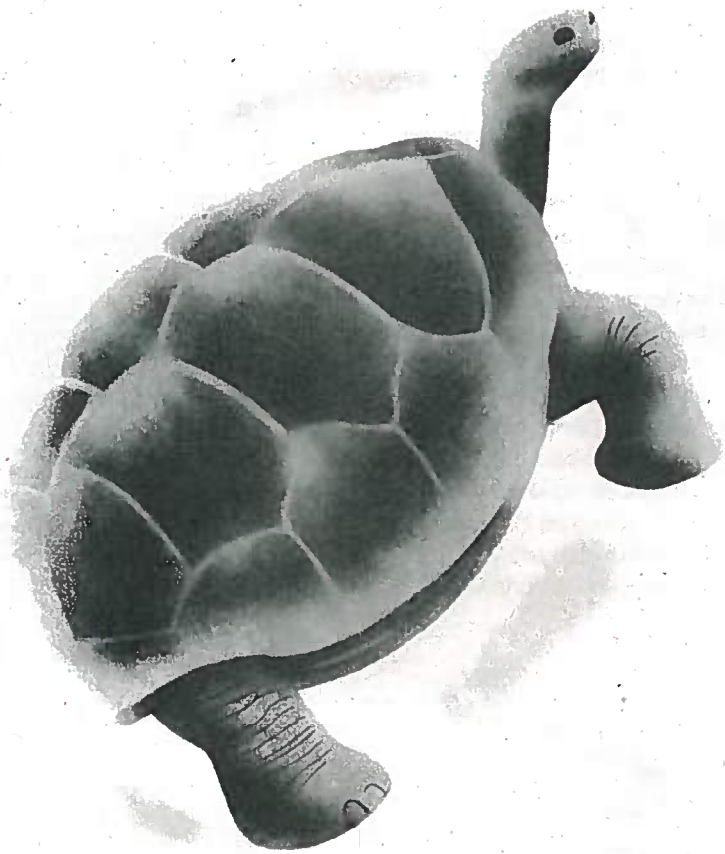

Un an et demi après le dépôt, la pollution est reconnue de nocivité publique et le préfet communique les résultats officiels d'analyses: « *Métaux: les valeurs trouvées en fer et manganèse, de plus du double du milieu naturel, indiquent un apport probable de limon d'origine agricole produisant ces métaux par l'action des acides humiques. La valeur du plomb, le triple de la valeur de référence du milieu naturel et des métaux associés nickel, zinc et cuivre, montre une contamination nette par la circulation automobile, le lessivage des voiries ... PCB: la valeur totale trouvée est de 0,671 mg/kg alors que la valeur limite prévue dans les futurs textes sur l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées est de 0,2 mg/kg.*». La préfecture de la Seine-Maritime demande dès lors au Syndicat des Rivières d'Harfleur de «*procéder à l'enlèvement des boues de curage*». Les pressions conjuguées du riverain et de Robin des Bois, les articles dans la presse locale allaient donc faire bouger la tortue.

Mais seules les vases déposées devant la parcelle de l'administré ont été décapées (370 tonnes) au début de cette année. Après avoir transité dans une décharge de classe III réservée aux déchets inertes où elles n'avaient rien à faire, elles ont été acheminées vers une décharge de classe II, la décharge du Hode. C'est alors que de nouvelles analyses ont été effectuées par le Port Autonome du Havre gestionnaire de la décharge. Résultats: les boues sont presque propres. Faisant table rase d'un an et demi d'investigation, la DRIRE s'est fait l'interprète des nouveaux résultats: la mise en décharge n'est pas nécessaire étant donné que les matériaux sont «*insuffisamment nuisants et éventuellement valorisables par ailleurs (remblais etc..)*». La «valorisation» des boues toxiques de la

Lézarde n'est pas un cauchemar mais une réalité. Le tri des «sables» utilisés en remblais et les «boues grasses» utilisées comme engrais a déjà été pratiqué lors d'un précédent curage. La DRIRE poursuit: «*Cependant, à titre exceptionnel, compte tenu du faible volume total de végétaux* [dans les boues] *ainsi que de la disponibilité sur place de ces matériaux et sans égard pour l'éventuel impact dans l'opinion publique d'une telle admission, je n'émettrai pas d'avis défavorable à l'utilisation comme matériaux de couverture intermédiaire ou de constitution du fond ou du toit de la décharge du Hode sous réserve du respect des prescriptions techniques applicables à ces divers dispositifs*».

Environ 4.600 tonnes de vases polluent toujours les berges de la Lézarde, en attente d'une troisième tournée «d'analyses complémentaires». Dans un courrier d'avril 1997, M. le préfet informe Robin des Bois que «*si ces analyses donnent un résultat favorable, des contacts seront pris, dès cet été avec la profession agricole, pour une valorisation par épandage. Dans le cas contraire, les boues seront reprises pour mise en décharge. Concernant les boues extraites ultérieurement, des mesures spécifiques seront alors prises afin de réduire les quantités de polluants et en permettre une valorisation. Dans tout les cas une décision sera prise avant fin décembre 1997*».

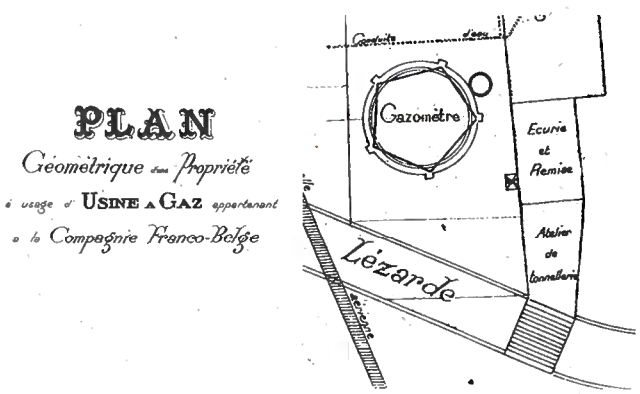

Construite en 1875, l'usine à gaz de Montivilliers a pollué la Lézarde pendant près d'un siècle. Elle était incluse dans l'inventaire 1994 des "points noirs".

Les poissons, les hydrocarbures, et le Crédit Lyonnais.

Rien n'est fait en amont pour que la qualité de la Lézarde s'améliore. A titre d'exemple, les prescriptions de l'arrêté préfectoral régissant l'extension de la zone commerciale de la Lézarde qui borde la rivière ne sont pas contrôlées; la Slibail, filiale du Crédit Lyonnais, gestionnaire de la zone commerciale, ne répond pas aux lettres de Robin des Bois lui demandant comment sont appliquées les obligations de contrôle des rejets d'eaux pluviales et de ruissellement chargées des hydrocarbures des parkings, de participation aux travaux de curage et de mise en place d'un suivi biologique de la Lézarde. L'arrêté préfectoral n'est pourtant pas drastique: «*En tout état de cause, les hydrocarbures ne doivent pas être présents à des concentrations telles qu'ils forment un film visible à la surface de l'eau ou qu'il communiquent aux poissons une saveur perceptible d'hydrocarbures...*». La zone commerciale de la Lézarde veut s'étendre sur un terrain adjacent: une ancienne décharge comme l'atteste à l'entrée ouverte du terrain le panneau délavé: «décharge interdite». Des entreprises de l'agglomération havraise y déversaient leurs déchets de démolition; une sorte de friche bordée par la Lézarde et ses boues, et traversée, s'il l'on en croit les pièces de cadastre, par un vieux pipe-line désaffecté dont tout le monde sauf la Lézarde a perdu le souvenir. Le complexe multisalles Gaumont (2.300 fauteuils) et le restaurant Buffalo Grill sont prêts sur le papier, y compris les papiers de notaire. Le terrain a déjà fait l'objet d'une transaction commerciale. Mais le projet prend du retard car des piézomètres permettant l'échantillonnage et l'analyse des nappes d'eau affleurantes ont été installés sur le site pour déterminer l'étendue des dégâts. De toute façon il va falloir dépolluer et veiller à ce que ces matériaux éventuellement jugés «insuffisamment polluants» ne soient pas, compte-tenu du peu de place dans les centres de stockage agréés de la région, transportés et écrabouillés un peu plus loin dans un milieu récepteur recommandé par la toute nouvelle MIRSPAA, soit la Mission Interdépatementale pour le Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture.

Les boues de curage.

Le curage est une opération d'entretien des canaux, des rivières et des cours d'eau mais aussi souvent une opération d'assainissement et de dépollution des eaux superficielles. Le Conseil général du génie rural et des eaux et forets estimait déjà en 1987 que plus de 20 départements étaient concernés par la pollution des produits de curage par les métaux lourds.

Les opérations de curage sont régies par des textes de 1789 et 1790 portant sur la police des cours d'eau non-domaniaux, et par les usages locaux qui ne prennent pas en compte les exigences nouvelles dues aux charges chimiques des vases. Les préfectures utilisent comme normes d'épandage des vases, les normes des boues de station d'épuration inadaptées tant par les volumes mis en jeu que par la diversité des polluants. C'est de cette manière que les vases de la Lézarde, du Cailly, du Dun, de la Clérette, de l'Aubette, du Crevon, de la Bresle et de la Risle, d'autres rivières du bassin industriel normand, sont gérées. «*Aucun texte législatif ne fixe les éléments à prendre en compte*» note un courrier de M. le préfet de la Seine-Maritime. C'est dans les canaux du Nord-Pas de Calais que les teneurs en hydrocarbures et en pyralène sont les plus élevées. Longtemps occultée et encore mal connue, la gestion des boues de curage pose un problème aux collectivités qui en ont la charge.

Au-delà de nouvelles techniques de curage et de gestion des boues, l'avenir est dans la réduction et le contrôle des rejets domestiques, artisanaux et industriels.

L'Après-charbon

L'énergie nucléaire n'est pas la première à imposer aux générations futures des déchets ou des risques non maîtrisés. Le charbon a été l'énergie de la révolution industrielle, la matière première principale des cokeries et de la sidérurgie, le fondement de l'industrie du gaz d'éclairage et de cette carbochimie productrice de substances explosives à vocation militaire, de fongicides et d'insecticides, d'engrais, de solvants, de carburants et la source de nombreux ennuis à venir.

Dans le Nord-Pas de Calais, après 150 ans d'exploitation charbonnière cruelle pour les hommes -les statistiques relèvent parmi les mineurs une surmortalité de 40 % par rapport aux tendances moyennes-, il reste en surface 700 millions de tonnes de déchets miniers sur 260 terrils, 10 000 hectares de friches industrielles à requalifier, un sous-sol fracturé et une ressource en eau menacée. Le code minier n'avait jamais envisagé la fin du règne charbonnier et un provisionnement financier destiné à permettre après l'exploitation des actions de remédiation, n'a pas été planifié sur le long terme. En sous-sol les mines de charbon ont laissé un vide de fouilles de deux milliards de m3. A plus de mille mètres de profondeur l'extraction du charbon induit dès les premiers travaux miniers des effondrements qui se propagent progressivement en quelques mois jusqu'en surface. Si ces effondrements n'ont pas le caractère brutal des carrières de craie ou des marnières, les effets se mesurent à l'échelle d'un bassin minier sur des dizaines de km2. L'écoulement des eaux de surface est irrémédiablement modifié. Dans le bassin voisin de la Haine en Belgique, les effondrements miniers et les inondations consécutives ont conduit depuis les années trente à l'endiguement de la rivière et de ses affluents et à la mise en place de 71 stations de démergement (action de remettre à sec ce qui est envahi par les eaux) qui pompent toutes les eaux sur une surface de 670 km2 .

Les effondrements déterminent un autre type de risque plus insidieux: le drainage minier acide (DMA). Le «mort terrain», expression minière qui désigne les couches de terrains sans charbon mais qu'il fallait néanmoins traverser pour atteindre le niveau houiller, voit sa perméabilité augmenter sous l'effet des fracturations induites par les effondrements. Les eaux de surface, les aquifères du «mort terrain» peuvent dès lors descendre en profondeur dans les anciens niveaux d'exploitation. En cours d'exploitation la capacité à gérer ces flux d'eau était déterminante pour la bonne marche et la sécurité de la mine. La machine à vapeur connut là sa première application industrielle et permit le développement des extractions profondes. La fermeture des mines et l'arrêt du pompage de ces eaux dites d'exhaure ont provoqué l'ennoyage des galeries. Au contact des roches encaissantes, des schistes et du charbon, par le jeu de l'oxygène dissous et d'une bactérie, laThiobacillus ferroxidaus, l'eau s'acidifie fortement, se charge de fer, de sulfates et solubilise les métaux lourds présents dans les roches : arsenic, cadmium, zinc, cuivre, plomb. Ces phénomènes chimiques à l'origine du DMA s'observent également en surface sur les terrils qui subissent un lessivage par les eaux de pluies et dont l'impact se mesure sur la qualité de la nappe phréatique . Les terrils «jeunes» peuvent ainsi lâcher des eaux dont la teneur en sulfate atteint 100mg/l et approche les seuils d'alerte européens. 96% de l'eau potable de la région Nord-Pas de Calais provient des aquifères de la craie, les eaux acides et très minéralisées des mines représentent une menace pour la ressource: ces nappes phréatiques ne sont pas géologiquement confinées vis-à-vis des niveaux miniers et de leur drainage acide.

L'incertitude porte sur le temps d'apparition des phénomènes de contaminations des aquifères par la mise en pression et la remontée du DMA. Il dépendra du temps de remplissage des cavités minières. En Belgique on constate déjà sur certains captages d'eau potable une augmentation de la teneur en sulfate et en fer. En ce qui concerne le bassin minier du Nord-Pas de Calais, les géologues évoquent un temps de latence d'une centaine d'années. Au Pays de Galles, où les premières exploitations minières remontent à la fin du 18ème siècle, on peut observer l'émergence de ces eaux rouges et acides sans d'ailleurs être capable de leur attribuer une origine précise, tant la mémoire des 200.000 mines du Royaume-Uni est embrouillée ou absente.

Nœux-les-Mines, Oignies, Raismes, Lourches, Flers en Escrebieux, Waziers, Bruay, autant et même plus de friches polluées par des mares de goudron, des déchets rapportés, des bassins d'eaux phénolées, des dépôts de goudron des 88 usines à gaz du début du siècle qui distillaient la houille des mines régionales.

Compte-tenu des normes de plus en plus sévères du code minier et des demandes de plus en plus pressantes des municipalités, Charbonnages de France a provisionné en 1996 2,2 milliards de francs pour la réhabilitation partielle des sites dégradés. Une provision tardive qui alourdit le déficit traditionnel de la branche moribonde et va chercher dans des poches vides les résidus de la richesse minière.

En mars 1997, la Région Nord-Pas de Calais a organisé une conférence mondiale sur le développement durable des anciens pays charbonniers. Les actes seront publiés dans le courant de cette année par la Société Géologique du Nord.

Du charbon au goudron

Au moins 800 usines à gaz ont fonctionné en France entre 1850 et 1960. Produisant le gaz d'éclairage et de chauffage à partir de la distillation de la houille importée d'Angleterre ou extraite dans les bassins houillers nationaux, les usines, appartenant jusqu'à la loi de nationalisation du 8 avril 1946 à des compagnies privées, avaient aussi comme sous-produits fatals des goudrons, du cyanure, et des hydrocarbures complexes et cancérigènes. Les usines à gaz laissent dans toute la France et dans les pays charbonniers des stigmates polluants. L'exemple le plus célèbre est celui de l'usine à gaz du Cornillon, à Saint Denis dont le terrain laissé en l'état jusqu'en 1992 a été partiellement décontaminé en vue de sa reconversion en stade de football pour la coupe du Monde en 1998. Mais des petites usines peuvent aussi exposer à des risques graves. L'intervention de Robin des Bois au sujet de l'usine à gaz de Marquise dans le Nord à amener Gaz de France à réagir et à enlever une cuve de goudrons et des terres polluées oubliées dans le terrain vendu par GDF à des particuliers. Un protocole entre le Ministère de l'environnement et GDF a été signé en Avril 1996. Il est relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz. En prenant en compte seulement 467 sites, il est notoirement insuffisant puisque l'inventaire national de Robin des Bois, validé depuis par d'autres organismes, fait état d'au moins 800 usines à gaz.

Cherbourg joue avec le feu et avec la mer

Le port de commerce se transforme en pôle européen de transit de munitions et de matériels civils explosifs. Missiles, grenades au phosphore et dynamite, sujets à explosion spontanée, transitent par le centre-ville, par cette petite voie ferrée qui coupe la ville en deux, serpentant entre les H.L.M., les supermarchés, le front de mer et les gares maritimes. Le port militaire apporte sa contribution au potentiel explosif local. Il est chargé par la Direction Générale de l'Armement de détruire des munitions périmées. Les services spécialisés se livrent en mer à la neutralisation et à l'élimination des déchets au dessus d'anciens dépôts sous-marins dédiés aux rebuts de guerre.

Le règlement local du port de commerce sur le transport et la manutention des matières dangereuses impose dans le cas de transbordements d'artifices, de munitions, de substances explosives, la présence à quai des services anti-incendie, et la présence en mer d'un remorqueur équipé de lance monitor, à couple du cargo. «*Durant les opérations de chargement ou de déchargement, le bateau pompe de type Geyser sera maintenu en alerte*». L'application du règlement et la coordination des moyens de surveillance et de secours sont placés sous la responsabilité du Préfet Maritime établi à Cherbourg. Pour ce qui concerne les autorités du port de guerre, le même Préfet Maritime n'est assujetti à aucun règlement particulier s'imposant en toutes circonstances.

A l'exception de quelques clauses annexes, la Marine Nationale s'affranchit des conventions de l'Organisation Maritime Internationale portant sur la sécurité des marins et des équipages (Solas) et la prévention des pollutions (Marpol). La Convention d'Oslo sur les immersions de déchets ne la concerne pas plus. Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods) réglementant le transport des matières dangereuses n'est pas non plus la bible de la Navale.

La Marine Nationale a ses usages et ses contraintes économiques qui obligent à réduire le nombre de pyrotechniciens, de démineurs, de neutralisateurs de munitions. Le plan Vigipirate a éloigné du littoral ou des champs historiques de munitions ou d'obus plusieurs dizaines de spécialistes et le port militaire de Cherbourg a perdu beaucoup de ses moyens logistiques depuis le transfert de la flotte Flonor vers Brest. C'est pourquoi par un matin splendide de mai, un bateau bien entretenu de la Marine Nationale et mis en service en 1969 est parti avec 22 hommes à son bord et 1 500 grenades sous-marines représentant 700 kg d'explosifs qualifiés d'instables, des grenades à dégoupiller une à une et censées exploser en s'enfonçant dans la fosse marine du Cap Lévi. *La Fidèle* est partie seule, sans assistance d'un bateau pompe, sans délimitation d'un périmètre maritime de sécurité, avec 16 marins à bord et 6 artificiers.

Tout et tous sur le même bateau de 43,50 m de long. Aujourd'hui, *La Fidèle* repose par 70 mètres de fond, à côté de l'épave du sous-marin *Promethée* qui en période d'essai, le 7 juillet 1932 à midi, coulait avec 62 hommes d'équipage. La comparution du Commandant survivant du *Promethée* devant le Conseil de Guerre, faisait écrire au Journal Ouest-Éclair «*Aucune prescription ou mesure d'ensemble concernant les bâtiments dotés de cette innovation* [un nouveau système de purge] *n'a été diffusée et le véritable procès à faire, c'est celui de l'administration*».

Fermanville, Cap Lévi, Mercredi 30 avril 1997.

10 h 25, c'est une belle journée qui s'annonce, la température est douce et le soleil est généreux. La mer est belle, silencieuse, lisse comme un miroir, seuls se dessinent les chemins du courant de flot, serpentant en surface. Ce calme n'est troublé que par de sourdes et lointaines explosions répétées venant du large; les Fermanvillais n'y prêtent guère attention, cela fait bien longtemps que la Marine pétarde ses munitions et explosifs périmés dans la fosse de Lévi à environ 10 milles dans le nord du Cap Lévi. Alors que chacun vaque à ses occupations, une formidable explosion retentit suivie d'une autre plus sourde (des témoins sur la plage diront avoir vu une gigantesque gerbe d'eau et de fumée noire monter à l'horizon), quelques instants plus tard mon bip d'alerte SNSM sonne, il est 10 h 30. L'équipage se rejoint au canot, nous sommes quatre, le contact radio avec le sémaphore du Cap Lévi nous frappe de stupeur : *La Fidèle*, gabare de port de 600 tonnes de l'arsenal de Cherbourg vient d'exploser et de couler avec 22 hommes à bord, à environ 8 nautiques dans le nord-est du Cap Lévi. 17 marins viennent d'être récupérés par un caseyeur en pêche non loin de là, il y a des blessés graves.

Nous appareillons à toute vitesse du Port Lévi et faisons route au nord-nord-est; une petite houle résiduelle d'ouest fait ricocher notre gros Zodiac, nous filons 30 nœuds. Au loin sur notre bâbord, une quinzaine de navires militaires sortent de la rade de Cherbourg: remorqueurs, pilotines, patrouilleurs, bâtiments de soutien, bateau-pompe et *l'Abeille-Languedoc*, puissant remorqueur de haute mer. Nous sommes confrontés à un événement de mer majeur, l'ampleur des moyens engagés nous le prouve. L'hélicoptère de l'aéronavale basé sur l'aéroport de Maupertus près de Cherbourg, spécialement équipé pour le sauvetage en mer et avec qui nous avons effectué de nombreuses interventions passe à notre verticale et nous confirme notre cap : dans 10 minutes nous serons sur zone. Lorsque nous arrivons, le spectacle est hallucinant, inimaginable : *La Fidèle* a sombré en quelques minutes ne laissant en surface qu'une gigantesque nappe de mazout jonchée de débris, 2 radeaux de survie très endommagés flottent au milieu de ce paysage de désolation. Le caseyeur a pu embarquer les 17 survivants dont le commandant, les hommes sont blessés, choqués, hagards; nous l'accostons en même temps qu'une vedette militaire; médecins, infirmiers et matériel médical sont transbordés à bord du petit bateau de pêche, le commandant de *La Fidèle*, malgré ses blessures, précise qu'il manque 5 personnes : un militaire et quatre pyrotechniciens civils. Nous regagnons notre canot pour entamer les recherches au plus vite.

-suite page 22-

Les Aïnous, aborigènes du Japon

Les analogies et les liens entre les programmes nucléaires japonais et français sont autant d'occasion pour les écologistes des deux pays de se rencontrer et de se connaître. Ko-Lin Kobayashi, inlassable traducteur - interprète et connaisseur des minorités nippones nous parle des Aïnous face à l'hégémonie japonaise. Les Aïnous, au nord de leur île refuge sont confrontés à un projet de stockage de déchets nucléaires.

Hokkaido, île située au nord du Japon, est connue pour la richesse de sa nature: des prairies, des montagnes volcaniques et des lacs mystérieux... Renommé pour ses produits agricoles et laitiers, ce pays reste peu urbanisé et attire beaucoup de jeunes qui aiment le parcourir et en apprécient la beauté. Ce pays est aussi connu historiquement par la présence des Aïnous, peuple autochtone. Ils vivaient là, il y a très longtemps (8000 - 300 av J.C.) sur l'ensemble de l'archipel japonais (de nombreux noms de lieux sont d'origine aïnou), à Sakhaline, dans les Kouriles, dans la péninsule du Kamchatka et à l'embouchure du fleuve chinois Heilong. Ils possédaient une culture originale. Leur vie était organisée autour de la pêche au saumon, activité la plus importante concernant l'alimentation, de la chasse à l'ours et du cerf, ainsi que la cueillette de légumes sauvages. Ils cultivaient également le millet et le sarrasin. Louant comme divinité des objets (bateau, maison, etc...), des phénomènes naturels, des plantes ou des animaux qui apportent des faveurs ou des menaces bien supérieures à la force humaine, ils entretenaient des dialogues avec les dieux par l'entremise du dieu du feu, ou organisaient des cérémonies d'accompagnement des âmes des dieux-animaux qu'ils considéraient comme bénéfiques. Un de ces rituels les plus importants est la cérémonie d'accompagnement autour du sacrifice d'un ours (lomanté). Vers 300 avant J.C, des asiatiques du continent sont venus s'installer dans le sud-ouest de l'archipel et ont progressé petit-à-petit vers le nord en chassant les Aïnous de leur territoire. Aujourd'hui, Hokkaido reste le seul endroit peuplé par les Aïnous. Jusqu'au début du XVè siècle, les rapports entre les Aïnous et les Japonais étaient basés sur des échanges commerciaux à peu près équitables. Les Japonais achetaient des fourrures ou des plumes de faucons capturés à Hokkaido, du jade et des brocarts que les Aïnous avaient ramenés de Chine. A partir du XVIè siècle, période féodale et guerrière, soutenus par les seigneurs guerriers, les Japonais s'approprièrent les zones de pêche des Aïnous et apportèrent tous les maux coloniaux : maladies contagieuses, appropriation des terrains, esclavage, viols et massacres... Les Aïnous se révoltèrent. Deux soulèvements importants, ceux de Shakushain et de Kunashiri-Menashi, ont eu lieu en 1669 et 1789 mais, à chaque fois, les Japonais réussirent à asseoir encore davantage leur domination. Vers la fin du XIXè siècle, les Japonais ont créé une loi pour l'intégration des Aïnous, perçue comme une loi discriminatoire. Opprimés, exclus de la société japonaise, les Aïnous continuent de lutter pour faire valoir leurs droits fondamentaux, pour être reconnus comme peuple autochtone, pour récupérer leurs terrains perdus et pour préserver leur langue et leur culture. Leur lutte commence à porter quelques fruits significatifs.Lors d'un procès qui a eu lieu en mars à Sapporo et qui opposait deux Aïnous au gouvernement, le tribunal a donné raison aux plaignants qui contestaient la confiscation de leurs terres pour la construction du barrage de Nibutani.

C'est la première fois que la justice japonaise reconnaît aux Aïnous le caractère de peuple indigène du Japon. Le sénateur Shigeru Kayano, le premier et le seul Aïnou représentant à la Diète était un des plaignants. Pendant longtemps, l'autorité nipponne prétendait que le Japon était un pays monoethnique et niait le problème Aïnou en faisant comme si leur intégration à la société japonaise était parfaite. La justice a reconnu que «l'expropriation était illégale», parce que les terrains concernés par le barrage et sa retenue se situaient au cœur d'un site sacré. Cette sentence va dans le bon sens. Pourtant, l'autorité judiciaire n'est pas allée jusqu'au bout en concluant que, «... *cependant la destruction du barrage ne serait pas conforme aux intérêts généraux des populations*». A l'évidence les Aïnous ne sont pas encore des citoyens comme les autres. Un autre pas encourageant est l'adoption au Parlement au début du mois de mai d'une nouvelle loi pour préserver la culture Aïnou. Dans ce texte, l'état japonais ne reconnaît pas encore clairement aux Aïnous la qualité de peuple autochtone, mais s'engage à préserver réellement leur culture et à mettre fin à toutes discriminations. Pour autant les terrains et les droits de pêche seront-ils restitués à leurs authentiques propriétaires ? L'opposition au nucléaire est très forte sur l'île depuis que le projet de construction d'un centre de stockage des déchets hautement radioactifs à Horonobé, une petite commune de 3 300 habitants, a été rendu public il y a 14 ans. Concernant le programme nucléaire, Hokkaido se distingue par un démarrage tardif par rapport au reste du pays. Le premier réacteur, Tomari n°1 (579 Mw), est devenu opérationnel en 1989, suivi de Tomari n°2 (579 Mw) en 1991. En juillet 1993, un violent tremblement de terre, de 7,8 sur l'échelle de Richter, s'est produit près de la côte de la partie méridionale, à environ une centaine de kilomètres de Tomari. Toute la région fut secouée par le tremblement de terre, et des tsunamis ont détruit la zone côtière, tout particulièrement la petite île d'Okushiri, située à 60 kilomètres de l'épicentre. Tomari résista à cette calamité. La population continue à craindre qu'un tremblement de terre majeur auquel une centrale serait incapable de résister se produise dans un futur proche, voire même demain. Malgré la forte opposition de la population japonaise et de la communauté Aïnous, la compagnie d'électricité de Hokkaido envisage de construire une troisième tranche, Tomari 3, qui devrait démarrer en 2008 et qui, selon la compagnie, devrait utiliser un combustible controversé, le Mox, mélange d'uranium enrichi et de plutonium. Au mois d'avril, une délégation japonaise, composée de membres des différents groupes d'antinucléaires d'Hokkaido, est venue visiter la Hague pour s'informer sur les pratiques de l'industrie nucléaire en Europe, après avoir visité l'Angleterre, l'Allemagne et la Suède. Les médias français parlaient alors de la fin du tout-nucléaire.

En vacances à la Bourboule

Au début du siècle, un autre créneau de la curiethérapie se développe dans le thermalisme et la consommation d'eaux minérales naturellement ou artificiellement radioactives. On peut en effet préparer artificiellement des eaux radioactives pour éviter aux malades un long voyage et un séjour coûteux dans une station thermale. «*Il y a là toute une série d'applications susceptibles de devenir une source de bénéfices pour les pharmaciens*» note le «Manuel pratique du Radium à l'usage des agriculteurs, des clients, des ingénieurs, des médecins et des prospecteurs» (1926). On trouve dans le dictionnaire pharmaceutique Vidal jusqu'en 1949 mention du bain Bagnor radioactif, suractivé au bromure de radium, qui prolonge la cure de Bagnoles-de-l'Orne, ou y prépare. Les indications thérapeutiques vont des troubles circulatoires aux rhumatismes chroniques ainsi qu'à «toutes les affections douloureuses». Le laboratoire est situé à Paris.

Mais l'idéal est d'aller en cure dans certaines stations spécifiquement radifères des Pyrénées ou d'Auvergne. Une brochure présente ainsi les bienfaits des eaux thermales d'Aulus : «*quand le bassin est demeuré longtemps fermé, on respire en ouvrant une odeur particulière. Il arrive souvent après une ingestion qu'on ressente un peu de trouble à la tête et un enivrement passager. Après un bain, la peau demeure souple et onctueuse, quelquefois, suivent une multitude de petits boutons. Selon les spécialistes et les analyses effectuées par l'institut Curie, c'est l'esprit du radium qui excite et met en jeu tout les organes*». Il va sans dire que le radium thermal est souverain contre les insuffisances sexuelles. Les autres indications reconnues sont les ulcères de la peau, la goutte, les rhumatismes, les sciatiques, les affections du système nerveux, et tant d'autres maux rebelles aux thérapies habituelles. En 1958, le très officiel «Journal de Radiologie» publie l'étude sur «la teneur en produits radioactifs des eaux et des gaz des sources thermales de la Bourboule, du Mont-Dore et de Royat». «*Les eaux de sources examinées au cours de cette étude contiennent une certaine quantité de sels radio-actifs dissous, principalement du radium. Le teneur en est généralement faible. Elles peuvent également contenir des gaz radio-actifs dissous, essentiellement du radon et du thoron. Ces gaz proviennent des sels radioactifs contenus dans les roches des couches profondes en contact avec les eaux. Leur concentration est très variable et peut atteindre des valeurs élevées*». Grâce à des méthodes de mesures et un appareillage conçus par le Commissariat à l'Énergie Atomique, les trois chercheurs aboutissent à des conclusions inquiétantes pour les curistes. En curiethérapie à la Bourboule «*la dose la plus élevée correspond à l'irradiation des assises cellulaires superficielles de la trachée chez les curistes inhalant les gaz thermaux de la source Choussy-Mabru*». «*Il s'agirait d'une dose voisine de 240 rem pour une cure de 21 jours*». «*Sur le plan statistique, une telle dose est très supérieure à la dose maximale annuelle pour les travailleurs professionnellement exposés aux rayonnements ionisants*». Constatant que les cures durent au moins 3 semaines consécutives et que le personnel travaillant dans les salles de vapeur qui délivrent l'émanation du radium, c'est à dire le radon, est exposé 7 fois 5 heures par semaine pendant 4 mois, les auteurs, en termes diplomatiques, comme toujours, tirent la sonnette d'alarme : les risques biologiques et génétiques ne sont pas négligeables et les doses reçues par certains curistes ou accumulées par les employés sont susceptibles d'entraîner des effets dommageables sur le plan morphologique, fonctionnel et génétique.

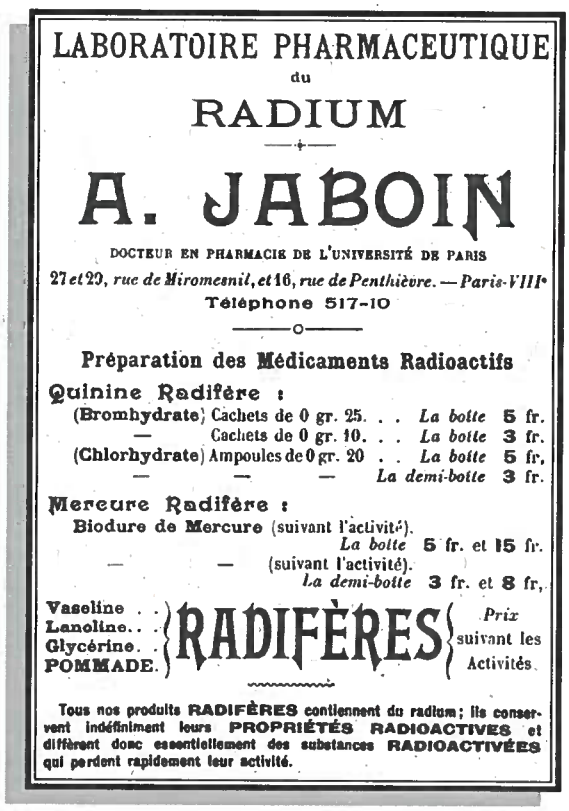

Les locaux du laboratoire pharmaceutique du radium Jaboin, à Paris, sont occupés aujourd'hui par une pharmacie.

Les mauvais

Dans le Morbihan, les appels d'offres du Conseil Général comprenant du bois sont résolument orientés vers l'utilisation d'essences exotiques. A la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), le service «grands travaux n°1» est un farouche partisan du bois tropical. Pour la réalisation de deux passerelles sur la D 101 en limite des communes de Vannes et d'Arradou, «le Conseil Général voulait du bois», ce qui pour la DDE a abouti au choix de l'iroko «pour des critères d'esthétique et de densité». Le responsable du service «grands travaux» déclare: «je suis vacciné des essences françaises, trop chères, la bonne qualité comme le coeur de chêne est maintenant rare, pour les résineux il faut reprendre les ajustages au bout de quelques années, aucune collectivité n'est prête à payer pour l'entretien de passerelles». Il a abandonné l'utilisation d'azobé «trop lourd et pas toujours facile à travailler», particulièrement les platelages «qui ont tendance à jouer en fonction de l'humidité». La promenade en azobé sur l'île Menier immergée l'hiver à l'air mal partie pour durer... Rapidement l'expérience du bois tropical de notre interlocuteur s'explique: «J'ai moi même travaillé au Gabon, et l'iroko, j'en ai même mis chez moi».
Conseil Général du Morbihan, Hôtel du Département, rue de Saint-Tropez
56000 Vannes

Dunkerque fait des siennes. Après l'atterrissage de NORFRA, le gazoduc sous-marin entre 2 usines Seveso et le refus de communiquer l'étude de danger effectuée à la demande de Statoil, le Port Autonome et la ville s'apprêtent à extraire 20.000 tonnes de vases du bassin confiné de la Marine, puis à combler partiellement le même bassin avec 138.000 tonnes de remblais. Pour créer un parking et un complexe cinématographique multisalles. Un projet avalisé par la Ministère de la Culture. Vu l'insuffisance des centres de stockage de déchets dans la région Nord-Pas de Calais, la qualité de ces remblais risques d'être mauvaise. Une belle opportunité pour caser au titre de produits de remblaiement les laitiers de hauts fourneaux et les produits de sablage des chantiers navals. À suivre de très près ou plutôt à précéder.
Port Autonome de Dunkerque, Services Études et travaux infrastructures
32 quai des Américains, 59140 Dunkerque

Pour l'hiver 1998/99. Encore une sale affaire au Havre: le dragage de 96.000 à 180.000 tonnes de boues extraites du port de plaisance et rejetées à moins de 2.500 mètres du rivage. Sans doute un rejet par tuyau, en hiver, pour éviter que la flore bactériologique nuise aux usages d'agrément de la plage et des vagues. Seuls, les surfeurs navigueront en eau trouble. Vu l'intensité des relations sur le thème boues de curage/boues de dragage entre Robin des Bois et les autorités régionales, une enquête publique préalable devrait avoir lieu. Cet hiver, Robin des Bois, alerté par des riverains stupéfaits et inquiets, s'est opposé au rejet par dessus la digue par tuyau des boues draguées dans ce même port. Aucune précaution n'avait été prises pour prévenir les surfeurs et les promeneurs, ce que la presse surnomma l'alerte à Maliboues.
M. le Directeur du «Havre-Plaisance», Boulevard Clemenceau,
Digue Olsen, 76600 Le Havre

Installé dans les sous-sols d'un ancien fort militaire aujourd'hui détenu par des intérêts privés, un centre d'élevage de primates destinés à l'expérimentation animale est en projet sur la commune d'Holtzheim, à coté de Strasbourg. Ça fait moins de bruit qu'un aéroport mais ça peut quand même empêcher de dormir. La capacité prévue est de 3.000 singes, des macaques et sans doute des babouins. L'opacité est la maîtresse d'oeuvre du projet.
Mairie d' Holtzheim 67810 Holtzheim

Un autre mauvais coup se prépare sur la Marne. En région parisienne ses berges encore sauvages, ses multiples îles et îlots sont la proie depuis quelques années d'aménagements privilégiant béton, sols lisses, disparition des niches écologiques et massification des badauds.
En juillet 95 Robin des Bois s'était déjà opposé avec Mémoire vivante-Marne Verte à l'utilisation par l'entreprise Quillery de gravats imprégnés d'hydrocarbures en tant que remblais dans le lit de la Marne pour la construction d'une promenade, à Saint-Maur-des-Fossés. Aujourd'hui c'est sur l'île Menier, commune de Noisiel, que l'Établissement Public de la Marne et l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée ont décidé l'installation d'une pompeuse promenade en azobé (Lophira alata). Le choix de ce bois d'Afrique de l'Ouest plutôt que celui d'une essence régionale est justifié selon l'Atelier Jacques Coulon, maître-d'oeuvre, par le fait que «la zone est souvent immergée en hiver». «il fallait un bois réputé imputrescible». Autrement dit cette «mise en oeuvre d'un cheminement stabilisé» avec terrassement, sol béton, solives, planches, emmarchements et garde-corps en azobé va bouleverser une berge faite d'anfractuosités, de recoins et refuges créés au fil des crues. Une rectification teintée de bois tropical. Dans cette affaire, en Afrique et en France, l'utilisation de bois exotique s'accompagne de dégradations de l'environnement.
Les travaux doivent commencer fin mai. Demandes d'explications, protestations, propositions alternatives à adresser à:
M. le Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, 5, boulevard Pierre-Carle, Noisiel
77426 Marne-la-Vallée Cedex 2

A Dieppe l'aménagement du quai Henri-IV persiste dans l'erreur. Après une première tranche en 1996 de 500 m2 de platelages en ipé, un appel public à la concurrence passé en mars 97 demande la fourniture de 600 m2 supplémentaires. L'insistance à poser en bord de quai ce bois particulièrement glissant pourrait n'être qu'anecdotique mais elle participe aussi aux menaces sur les forêts sud-américaines. L'architecte du projet, interrogé sur les raisons de son choix commence par déclarer: «je suis un peu embêté pour vous répondre...» Et puis finalement lâche: «ce sont des critères esthétiques, c'est à la mode.» Il prétend ne pas avoir connaissance des problèmes liés à l'exploitation de l'ipé. Il reconnaît que la première tranche installée s'avère glissante, «oui pas mal de gens se sont plaints, nous allons équiper la 2ème tranche avec des striures». Heureusement l'appel public a été infructueux, il est toujours possible pour la Ville de Dieppe d'opter pour l'utilisation d'une essence de proximité. La relance de l'appel n'est pas encore décidée.
Pour peser en faveur de l'abandon de l'ipé:
M. le Maire de Dieppe, parc Jehan Ango,
76200 DIEPPE

DEJA 200 SIGNATURES

REUNION PUBLIQUE À 20

i ?

on ne se souvient des pays oubliés que pour les exploiter

supplique au président de la république

«Robin des Bois exagère»

collectif pour l'union de toutes les divergences

TOUT CA C'EST POLITIQUE

pensons aux générations futures

LES SOUS OUI LES BOUES NON

sauvons les chevaliers gambette

coups à venir

Le Port Autonome de Paris a décidé l'aménagement d'un petit port public à Nanterre-Jules Quentin. Dispensé d'étude d'impact. Le faible volume des travaux -une estacade en Seine de 80m2, 1.200 tonnes de matériaux de dragage retirés du fleuve-, ne doit pas amener à sous-estimer les effets néfastes sur l'environnement. Le Port Autonome selon son propre aveu n'a pas cru bon de faire réaliser d'analyses des vases. Pourtant en aval de Paris, métaux lourds, hydrocarbures, micro-polluants (PCB, produits phytosanitaires), matières en suspension constituent le pain quotidien des poissons survivants. Selon le Port Autonome l'entreprise -non encore désignée- «avisera au moment du dragage pour l'utilisation des boues», ce qui en clair permettra de les balancer n'importe où.
Port Autonome de Paris, 2, quai de Grenelle, 75732 Paris Cedex 15

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) de La Rochelle, la dégradation des forêts tropicales est une affaire en or. Au port de La Pallice le terminal forestier de Chef de Baie, déjà premier importateur français de bois tropical, veut capter toujours plus de grumes. Un nouveau quai de 220 m de long est programmé pour une mise en service fin 1999. L'urgence s'est emparée des aménageurs: fait rarissime, les travaux de dragage et de déroctage préalables à la construction vont s'effectuer en pleine saison touristique. Les vacanciers peuvent s'attendre pendant juillet et août à barboter au milieu des vases. 200.000 m3 de vases extraites grâce à «une drague belge d'une puissance exceptionnelle», selon la C.C.I., vont être relâchées sur la zone du Lavardin, entre l'île de Ré et le littoral balnéaire. Cette zone est présentée par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) comme ayant «de tous temps, sinon officiellement, du moins officieusement» servi de décharge maritime aux déblais de dragage de la baie de la Rochelle contaminés depuis 1947 par les rejets radioactifs de l'usine Rhône Poulenc de la Rochelle. Tous les scientifiques s'accordent à dire que les sédimentations vaseuses de la baie ne doivent pas être perturbées et qu'à cette condition, elles constituent la moins mauvaise option de stockage. Moules et huîtres des pertuis vont s'enrichir au thorium.
Port de Commerce de La Rochelle La Pallice, DDE,Chaussée Ceinture Nord, Aire de Repos Est, 17000 La Rochelle, 17210 Bedenac

Le XIIIè arrondissement de Paris se découvre une vocation de cimetière des forêts tropicales. Après la Bibliothèque de France (ex-TGB) et son exposition coloniale de bois africains (okoumé, doussié) et sud-américain (ipé), un cabinet d'architectes encouragé par le maire veut y planter pour l'an 2000 une «Tour de la Terre» présentant 50 essences venues du monde entier. Présentée par ses concepteurs -le cabinet Hennin-Normier-Lelièvre- comme «un hommage à toutes les civilisations, à toutes les cultures», la tour de la Terre «haute de 200 mètres, construite des bois des cinq continents» sera en fait un puissant outil de promotion de la filière bois, dans ses applications les plus honorables comme les plus saccageuses. Si la structure porteuse sera réalisée en lamellé-collé de résineux occidentaux, les aménagements intérieurs feront largement appel aux bois exotiques. La liste des 50 essences n'est pas encore arrêtée, mais le principe serait un choix de 10 essences par continent. Les concepteurs voudraient y voir un hommage aux peuples du monde à travers une exposition permanente d'échantillons de bois et d'explications de leurs utilisations par l'Homme. Mais si les choix techniques et esthétiques sont en passe d'être adoptés, la consultation des populations concernées par les coupes de bois rares n'est pas à l'ordre du jour. Le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) est pour l'instant le seul à conseiller les architectes de la tour: relais efficace des grandes compagnies forestières, son intérêt pour le projet est purement marketing. L'installation d'un «show-room» de 200 m de haut comprenant -selon le dossier de présentation- une «grande salle de 900 m2, sur deux niveaux, nef de ce phare de la terre, en plein ciel, dans la lumière, d'une capacité d'acceuil de 1000 personnes» serait certainement du meilleur effet pour promouvoir l'exploitation des forêts tropicales. Le projet, soutenu par la Mission Paris-2000 présidée par Yves Mouroysi, doit être présenté au maire de Paris le 15 juin.
Les Pénans de Bornéo, les Pygmées d'Afrique centrale et de l'Ouest, les Udege de Sibérie, les Kayapos d'Amazonie et bien d'autres ont tout à redouter de cet «hommage» technologique qui pourrait bien prendre acte de la fin de leurs espaces naturels et de leurs modes de vie à l'horizon 2000.
Contacts: M. le Maire de Paris, Mission Paris-2000, Place de l'Hôtel de Ville, 32, quai des Célestins, 75004 Paris

Le championnat d'Europe de chasse sous-marine sera organisé cette année du 26 au 29 juin 1997, dans le site classé des Calanques de Marseille. Cette compétiition meutrière dans une zone marine fragile et d'un grand intérêt biologique ressemble à une provocation.Contact : M. le Prefet Maritime Toulon Naval-Arsenal, 83000 Toulon

PAS DE ÇA CHEZ NOUS

«LE PROJET DOIT ÊTRE MAÎTRISÉ ET RÉUNIR ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE. C'EST POURQUOI LES MESURES COMPENSATOIRES...

Un autre secteur à surveiller est celui de la démolition par explosifs ou mécanique de bâtiments industriels ou d'immeubles d'habitation susceptibles de contenir de l'amiante dans le calorifugeage, l'isolation, les canalisations, les revêtements. L'objectif est de réduire les envols de poussières et de gérer les gravats amiantifères avec un minimum de précautions, au premier rang desquelles le stockage dans un centre identifié et agréé.
À Roubaix, la démolition du centre commercial Roubaix 2000 allait se faire, sans diagnostic préalable et démontage des éventuelles sources d'amiante. Mais un nouvel appel d'offre est lancé, incluant la dépollution avant la démolition.
Bordeaux cherche un site agréé pour 600 tonnes de gravats contenant des dalles de vinyl amiante et de l'amiante ciment provenant de la démolition de la cité Lumineuse. Étant donné que l'Aquitaine exporte ses déchets spéciaux, l'amiante de la cité Lumineuse risque de faire du chemin ou de se retrouver en remblais de sous-couche dans les pistes forestières des Landes.
En Avignon, la démolition par explosifs de bâtiments du quartier Croix des Oiseaux aurait été précédée d'un diagnostic et ne recèlerait pas d'amiante. Avignon en réponse à notre lettre souligne que «cette démarche d'une association parisienne sur les pollutions oubliées parait surprenante». Avignon en 1994 était très contente de bénéficier de l'assistance de Robin des Bois au sujet de l'usine à gaz «oubliée» en plein centre ville.
À Saint Étienne du Rouvray et à Grand Quevilly, près de Rouen la tour Uranus construite en 1970 et l'atelier de constructions mécaniques Lozai, couverts de 6.000 m2 de plaques d'amiante ciment ont été détruites par explosifs et moyen mécanique sans diagnostic ou sans démontage préalable. Pour le 2ème cas l'entreprise de démolition aurait reçu, malgré les protestations des riverains, l'approbation de la DRIRE.

asso-ciation des riverians de St Plouc pour la protection de St Plouc et des environs immédiats de St Plouc

lettre ouverte au Ministre de l'environnement

Il faut un nouveau scandale

La prolifération nucléaire

Il n'y a pas que les sources thermales radioactives, il y a aussi les sources industrielles radioactives, dites sources scellées. Dans le cadre du contrôle non destructif, elles ont vocation à détecter les défauts des soudures de canalisations, de tubulures, d'équipements fondamentaux pour la sécurité d'une usine ou la distribution de fluides. Il s'agit alors de sources portables et lourdes, confinées dans des chambres d'uranium appauvri ou de plomb, et souvent utilisées dans les conditions acrobatiques des chantiers mobiles. Les risques sont répartis entre l'émission de la radioactivité quand la source dite scellée est en activité, et le confinement de la radioactivité quand la source est en sommeil. Tous les 3 à 6 mois, la source radioactive doit être remplacée. L'opération complète -démontage de la source usée, remontage de la source neuve à l'intérieur de son château- est réalisée chez le fournisseur. Les sources scellées sont des sources baladeuses. Selon la CIREA (Commission Inter-ministérielle des Radioéléments Artificiels), il s'en perdrait 2 à 5 chaque année. D'autres sources radioactives sont utilisées comme instruments de mesure et d'analyse d'un matériau interposé sur la trajectoire du rayonnement; on parle alors de jauges de niveau d'usure, d'épaisseur, de température, de pression.

Les sources sont dangereuses quand elles voyagent.

En 1985, une source radioactive de cobalt 60 faisant l'objet d'un transfert privé entre la raffinerie ESSO près du Havre et une usine d'I.C.I. (Imperial Chemical Industry) près de Lyon s'échappe de son château. Plusieurs jours après la perte, elle est retrouvée en gare de marchandises de Dijon dans un camion de la Sernam. Son activité était de 2 milliards de becquerels. Les risques ou les effets radiologiques des accidents d'avion, de train, des naufrages mettant en jeu une ou des sources radioactives ne sont pas suffisamment pris en compte. Ils sont occultés par les pertes humaines ou matérielles. Le Boeing de la Japan Airlines qui s'est écrasé au Japon en été 1985 transportait 524 passagers et 92 sources radioactives. En hiver 1991, 75 véhicules sont pris dans les carambolages en cascade sur l'autoroute du Nord, dont une camionnette chargée de produits radioactifs, et un camion renverse un conteneur de cobalt 60 dans la cour d'un fournisseur agréé de sources radioactives établi en plein centre de Colombes.

Les sources sont dangereuses quand elles dorment.

En 1962 à Mexico, une source de 5 curies de cobalt 60 abandonnée dans un appartement par son propriétaire, entraîne le décès des 4 locataires.

En 1985, la commune de Plenée-Jugon a été condamnée à verser 200.000 francs, de dommages et intérêts à la famille d'une employée de mairie morte en décembre 1981 d'une leucémie myéloïde. Elle avait travaillé pendant 5 ans dans un bureau sous les combles dans lesquels était entreposée une source scellée de cobalt 60. Conformément aux usages la source avait été auparavant stockée à l'endroit le plus haut du village, c'est-à-dire au sommet du clocher de l'église alors qu'en 1943, le radium de l'Hôtel-Dieu de Nantes, convoité par les occupants allemands, fut transporté à l'abbaye de Bellefontaine où, croit-on savoir, les moines le cachèrent dans un puits.

Les sources sont dangereuses quand elles vont à la décharge.

En 1963 en Chine, une source de 10 curies de cobalt 60 est ramassée par un enfant, provoquant l'irradiation de 5 personnes dont une est décédée.

En 1968, en Argentine une source de césium 137 (pollucite) est trouvée par un ouvrier qui la garde successivement dans chacune de ses poches. Les doses subies localement sont telles qu'elles entraînent l'amputation des deux jambes.

En 1979, à Montpellier un autre ouvrier trouve une source d'iridium de 13 curies et la met dans sa poche. Il doit subir une amputation de la jambe.

En 1987, au Brésil, la récupération sauvage d'une source de césium, son démantèlement et la dissémination des grains bleutés de silico-aluminate radioactif utilisés par les enfants pour se maquiller se termine mal: 4 morts, 16 irradiations graves suivies d'amputations et 240 contaminations.

En 1989, une autre source de césium 137 beaucoup moins puissante a été retrouvée deux jours après la déclaration de perte, sur un terrain d'épandage des déchets urbains de la ville de Nice.

En 1992, un gramme de strontium 90 confiné dans une enveloppe métallique a été jeté par mégarde dans la benne à ordures d'une entreprise produisant près d'Angers des pots de yaourt en plastique. La source était destinée à jauger en continu l'épaisseur du polystyrène. Malgré leurs détecteurs les pompiers n'ont pas réussi après trois jours de recherches à la repérer dans les trois décharges d'ordures ménagères et de déchets banals de l'agglomération angevine. Même si «*l'intégrité des barrières étanches s'opposant à la dissémination de la radioactivité doit être préservée en toutes circonstances, même accidentelles*», on peut douter que l'enveloppe métallique isolant le strontium 90 résiste longtemps à la corrosion ou aux combustions spontanées communes aux décharges de classe II.

Les sources sont dangereuses quand on les vole.

En 1978, à Sétif en Algérie, des enfants volent dans une voiture une source de 25 curies d'iridium qu'ils décortiquent entre copains: 6 irradiations, une mort rapide.

En 1981 le Ministère de l'Environnement engageait les détenteurs à accorder une attention particulière aux précautions prises pour éviter les vols. Les appels sont restés vains et l'utilisation dispersive du nucléaire n'est pas exempte de dangers d'autant plus pernicieux qu'ils peuvent être totalement méconnus. Les vols de véhicules contenant des sources radioactives sont fréquents et assimilés à d'inoffensifs vols de matériel de plomberie. Ils ne sont pas non plus tous déclarés car leurs détenteurs occasionnels travaillant en sous-traitance pour le compte d'une entreprise bénéficiant de l'agrément réglementaire délivré par la CIREA sont parfois dans l'illégalité : les sources radioactives quand elles ne sont pas en opération devraient être entreposées dans des endroits appropriés, inviolables et séparés de tout matériau combustible.

Rien à voir avec les camionnettes ou les bungalows cadenassés qui font ici ou là l'objet de vols ou de visites.

-suite page 22-

Les papiers restent

Depuis juillet 1996, 16.500 t de papiers et cartons issus de collectes sélectives européennes se délitent sur le port de Dunkerque. Présenté par son propriétaire, la société Cell, comme «une pure opération spéculative», ce stock illustre les contradictions du commerce international des matières recyclables, considérées comme matières premières secondaires ou comme déchets selon leur destination, ou l'état de leur cycle économique.

Pour les papiers-cartons «le *marché ne peut pas être plus bas qu'à l'heure actuelle*», selon Cell. Les clients espérés dans le sud-est asiatique n'offrent plus assez pour justifier le transport. Le lot bloqué à Dunkerque est constitué de «basses sortes», catalogues et tracts de supermarchés, annuaires, papiers hétérogènes et souillés, mêlés de cartons d'emballages et de plastiques dont l'Europe est inondée. Des catalogues en flamand, anglais, français, des quotidiens anglais, des annuaires allemands s'empilent en milliers de balles n'ayant pas trouvé preneurs dans leurs pays. Plusieurs visites récentes de Robin des Bois chez des recycleurs de papiers-cartons ont aussi confirmé cette saturation en France. Le marché parie sur une tendance des cours à la hausse. En attendant on stocke au plus bas prix, comme Cell qui veut croire à une reprise en juillet.

Le lot est entreposé dans des conditions précaires et dangereuses: sur 5-6 m de hauteur, des balles de plusieurs centaines de kilos mal empilées s'effondrent dans les travées. Elles menacent d'écrasement les dockers, et les squatteurs occasionnels venus trouver refuge dans la chaleur du papier, sous cette halle ouverte à tous vents. L'entassement général augmente considérablement les risques d'incendies, très difficiles à maîtriser dans les grands stocks de papiers en balles, qui se consument parfois pendant plusieurs semaines. Dans le même hangar (Freyssinet 7-8) et à proximité immédiate du papier est aussi entreposé du bois, comme constaté lors de la visite et confirmé par Cell. Enfin le stock est exposé aux envols de brai, résidu du charbon déchargé couramment sur le quai. S'infiltrant partout, formant une fine pellicule, son mélange avec le papier peut teindre la pâte et former des dépôts résiduels de minerai dans le pulpeur du papetier, obligeant à démonter la machine. Un risque qui déprécie encore le lot. Une opération de nettoyage, du brai et de reconditionne ment des balles éclatées est, paraît-il programmée, mais la sécurisation des piles n'est pas évoquée. Selon Cell «*une surveillance légère a été mise en place par le Port Autonome dès le début*». Cette légèreté se concrétise par un empressement à minimiser tous les coûts dans ce contrat qui comporte selon Cell une obligation morale : en échange de 2 ans de location du hangar «*à un prix très très intéressant*», la société s'est engagée à favoriser la création d'un flux d'exportations de vieux papiers-cartons à partir du port.

Pour l'instant les prospectus et plastiques européens qui devaient embarquer pour la Chine, l'Inde, la Corée ou les Philippines s'effondrent à Dunkerque dans une halle près du centre-ville et les promesses de valorisation au bout du monde risquent de s'achever en décharge ou en fumée noire.

— Quimper sur Amazone —

L'ipé ,utilisé pour l'esplanade de 5 hectares de la Bibliothèque Nationale de France sise à Paris se dissémine en France. On le note ici ou là, en parquet, en promenade, en bardage; le mieux serait d'en faire des toboggans. Cet arbre rare de la forêt amazonienne est un sujet très glissant. A la moindre ondée, les chercheurs ou les promeneurs font de l'aquaplaning. L'esplanade de la BNF est affublée du surnom d'esplanade des Invalides. Il est donc envisagé d'appliquer un revêtement sur les passages les plus fréquentés. Pour garantir la sécurité sur les majestueux emmarchements et les zones périphériques, le recours à des clous spéciaux fait partie des hypothèses retenues. Rien que pour les clous, le devis est estimé à 2 millions de francs. Malgré tout, l'ipé fait un bout de chemin en France, à Lyon et à Paris où le square de la Place des Celestins et les bancs des Champs-Élysées ont déjà été écolabellisés par Robin des Bois. À Quimper, il est prévu que la salle de spectacles municipale baptisée «Temps contre Temps» soit bardée de 2.500 m2 de planches d'ipé avec une option de 500 m2 supplémentaires pour une partie des planchers intérieurs. Les ipé ont une densité moyenne dans leurs biotopes les plus favorables d'un sujet adulte par 10 hectares. Pour les 2500 m2 d'habillage d'une salle des fêtes bretonne, 250 hectares de forêt amazonienne ont été dégradés, perturbés et pollués par les sirènes et les huiles des tronçonneuses. Après les interventions de Robin des Bois, il s'avère que la municipalité de Quimper et les adjoints à l'environnement et à la programmation des travaux ont été abusés par le cabinet d'architectes en charge du projet. Selon eux, les arbres provenaient de Guyane, plus précisément de la côte nord entre St-Georges et St-Laurent, sous le contrôle de l'Office National des Forêts, en prenant en compte les intérêts des indiens de la région. Une belle histoire à se raconter au coin du feu, mais qui relève de l'affabulation totale. Nos correspondants en Guyane, l'association le Pou d'Agouti et l'ONF signalent que les ipés sont extrêmement rares en Guyane. En fait, le maître-d'œuvre de l'opération, le groupe Bouygues, et l'importateur de l'ipé, la Société d'Importation des Bois Tropicaux, ont déjà travaillé ensemble sur le chantier de la Très Grande Bibliothèque. Le bois vient du bassin brésilien de l'Amazonie, de l'Etat du Para, et il est transporté par bateau du port de Belem à celui de Nantes. En s'adressant le 18 mars 1997 aux participants de Rio plus 5, c'est-à-dire aux messes commémoratives du Sommet de Rio, le Président de la République Fernando Henrique Cardoso a tenu ces propos lucides: «*Nous surveillons chaque semaine la déforestation et les brûlis en Amazonie mais nous n'avons pas les moyens pratiques de freiner leurs expansion dans ces régions où l'État n'existe pratiquement pas.*»

Fin avril, le maire répondait dans ces termes au groupe quimpérois d'animation citoyenne, «l'autre Gauche». «*Afin de répondre à votre préoccupation, je vous indique que conformément aux engagements passés par votre collectivité en application du code des marchés publics, nous honorerons la commande destinée à la façade du bâtiment. Par contre, nous avons demandé la modification des essences destinées à l'intérieur de la salle. Parallèlement un travail a été entamé afin de rendre encore plus transparente, par exemple sur la provenance des matériaux, la procédure des appels d'offres.*» Les premiers panneaux d'ipé vont arriver à Quimper en juillet.

Les flamants roses n'iront plus à Marseille

Le Port Autonome de Marseille veut construire pour 2010 une nouvelle plate-forme logistique «Distriport» à proximité du terminal à conteneurs du port de Fos-sur-Mer, sur le site de Graveleau. Pour s'inscrire dans la chasse aux conteneurs face aux grands ports d'Europe du Nord et de Méditerranée, une gamme d'aménagements est en projet: pôle multi-modal de fret à Grans-Miramas, extension de la zone industrialo-portuaire à Arles, creusement de darses et construction de plate-forme logistique à Fos - Marseille. «*Marseille - Fos peut jouer un rôle clef sur la façade méditerranéenne en raison de sa situation géographique, de son excellent outil portuaire, de la possibilité de disposer à proximité de vastes espaces aménageables*» . Situé entre la Camargue, la Crau et la Méditerranée, Distriport fera table rase de 168 hectares de ces «vastes espaces aménageables» où des espèces protégées comme les flamants roses et une orchidée sont observés . Pour ce faire, 1.300.000 m3 de déchets industriels sous-produits de la fonte du minerai de fer seront déversés sous le titre «produits de remblaiement» sur un littoral déjà contaminé par des polluants chimiques et bactériologiques.

Cerné par des Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), des espaces remarquables au titre de l'article 146-6 de la loi sur le littoral, des sites inscrits, des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS), le site de Graveleau à une formation faunistique et floristique remarquable qui serait détruite par le remblaiement. Un partie de ce tapis végétal de sansouires, prairies, joncais et friches, a déjà servi de décharge à boues de dragage. La sansouire camarguaise accueille des plantes résistantes à une forte salinité du sol et est l'étape de migration, de nidification ou d'hivernage d'un groupe de flamants roses (10 à 20 individus), de hérons cendrés, d'échasses blanches et de rapaces. La fauvette à lunettes, l'huîtrier-pie, le chevalier gambette et la glaréole à collier qui y nichent sont de plus répertoriés au livre rouge des espèces menacées en France et inscrites en annexe II de la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel. L'expertise faune-flore a été réalisée au mois de mars, période précoce, par «Les Écologistes de l'Euzière». Pour être valable une telle étude doit être effectuée sur 4 saisons consécutives. Au titre des «mesures compensatoires» une partie de la zone humide sera aménagée par le Port Autonome en parking à oiseaux avec pataugeoire artificielle, entre le terminal conteneur, le cul de la plate-forme et la route nationale où circuleront 10.980 véhicules/jour. La destruction de trois espèces végétales protégées implantées sur le site dont la *Barlia Robertiana* (une orchidée) est jugée «*relativement mineure*» par la Société Française d'Ingénierie, auteur de l'étude d'impact.

Les matériaux choisis pour le remblaiement sont des laitiers (1.300.000 m3), sous-produits de la fonte des minerais de fer, formés de toutes les impuretés contenues dans la charge du haut-fourneau. Ils sont chargés de métaux lourds, de fluorures et de chlorures. Malgré cela, la législation française ne les considère pas comme des déchets industriels spéciaux et leur utilisation est encouragée en technique routière et autres travaux de remblaiement. Dans une lettre à Robin des Bois, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur justifie ainsi cette politique de gestion: «*Certes ces déchets sont spécifiques d'une activité industrielle mais ils ne sont pas considérés au sens «nuisants» du terme comme des déchets industriels spéciaux*». La nappe saumâtre qui recevra les eaux pluviales est une nappe d'équilibre entre l'eau salée venant de la mer et l'eau douce continentale.

Ces eaux se chargeront des lixiviats des laitiers mais aussi des polluants de la zone de stockage, transportés par les eaux pluviales (détergents, hydrocarbures des aires de parcage, fuites de cuves de stockage, perte de marchandises en vrac), ou accidentellement (eaux d'extinction d'incendie, déversement sur la voie). Les mesures envisagées par le Port Autonome pour imperméabiliser le socle des laitiers et ainsi protéger la nappe sont inefficaces à court ou à moyen terme. Le géotextile considéré comme le protecteur de la nappe phréatique se poinçonnera et se déchirera vite sous la charge. Une partie des eaux sera collectée et évacuée dans «*une lagune spécifique de décantation et non pas un espace naturel comme la lecture de ma précédente lettre pouvait le laisser supposer*» nous souligne spontanément la préfecture des Bouches-du-Rhône. Après transit dans le bassin, les eaux seront rejetées dans le milieu marin de la baie de Gloria. Les boues de décantation seront curées puis stockées en décharge appropriée ou épandues on ne sait où, on ne sait comment par le Port Autonome. En matière de traitement des eaux usées, les 144.000 litres/jour produites par les personnes travaillant sur le site seront traitées selon la méthode du «géoassainissement», c'est à dire l'infiltration dans le sol des eaux usées, au-dessus de la nappe phréatique, via des tubes perforés. L'exutoire final des eaux domestiques infiltrées sera aussi la baie de Gloria, ouverte sur la Méditerranée et ses plages.

La zone portuaire et péri-littorale de Marseille, l'étang de Berre et le golfe de Fos battent déjà les records de contamination chimique avec notamment les plus fortes teneurs en mercure de tout le littoral français, au débouché du canal de Caronte et sur la zone de dépôt de boues de dragage du port de Fos. Les activités de la zone industrialo-portuaire contribuent à cette dégradation du milieu marin (industries chimique, pétrolière, sidérurgique, port minéralier, port pétrolier, terminal gazier), et modifient la sédimentologie marine du golfe qui est dorénavant vaseuse. Les concentrations en hydrocarbures aromatiques totaux dans les huîtres et les moules traduisent une contamination chronique forte. Avant la réalisation du complexe de Fos en 1966, la zone du Carteau, classée ZNIEFF marine, était connue pour receler des richesses naturelles de coquillages, être une zone de reproduction des poissons, des herbiers de zostères et cymodocées. Elle est maintenant classée insalubre et les coquillages nécessitent une purification ou un parcage obligatoire avant commercialisation. Selon l'étude d'impact, en 1994 sur une production d'environ 2.000 t, seules 700 t de coquillages seraient passés par ces stations de purification.

Tropiques en toc

Une mode des animaux exotiques bat son plein en France. Perruches, canaris et tortues ont payé un lourd tribut, mais ils ne suffisent plus. On veut des bêtes rares, dangereuses ou inconnues des voisins. Serpents, araignées, oiseaux de toutes provenances sont maintenant la proie des blaireaux.

Les petites annonces dans la presse gratuite recèlent une faune de plus en plus grouillante. Les soi-disant éleveurs se mêlent aux familles pressées de se débarrasser d'animaux trop stressés, ou trop immobiles, et aux collectionneurs de bêtes en cages. En voilà un qui «Vds serpents (Boa, Python) et matériel divers»: une jeune femelle python curtus de 50 cm venue de Malaisie ou d'Indonésie, plus trois boas mâles constrictor et imperator de 1,3 m à 1,7 m, arrivés il y a deux ans du Brésil. Leurs numéros d'identification CITES* sont fournis mais le discours laisse vite apparaître les problèmes: certes «*fascinants*» et «*de couleurs très sympas*», ils sont aussi «*assez farouches*» et «*sujets aux parasites*». Effectivement le «Guide pratique des espèces menacées et exploitées dans le monde» souligne l'exigence de solitude pour la plupart des Boïdés (famille des boas et pythons) et remarque: «*Le refus de s'alimenter est la cause principale de mortalité après capture et transport. On observe aussi des problèmes d'infections au niveau de la gueule, et des parasitoses graves.*»

***Vds perroquet gris du Gabon avec cage 2.600 F ***

Vds serpents (Boa, Python) et matériel divers

Un autre ennemi des bêtes «Vds Boa constrictor 2m 2600 F, vingtaine de Mygales 250F» et prétend avoir tout prévu. Ses trois serpents venus d'Amérique tropicale sont élevés sous lampes sodium, néons et UV, «tout ce qu'il faut pour qu'ils soient bien...» Il conseille l'élevage de lapins, ou de canards «ils en raffolent», poulets, rats «très riches en protéines!», cochons d'Inde ou hamsters pour l'approvisionnement, à raison de 2 lapins ou 3 rats tous les 15 jours. C'est un furieux, sur la vingtaine de Mygales «*tout est parti, il m'en reste deux ou trois.*» Le boa en vente a cinq ans, il l'aurait eu à l'âge d'un mois. En avril une personne parmi les nombreux coups de fil a eu l'air intéressée; «ne pouvant se déplacer», elle a demandé à notre interlocuteur de lui apporter son boa. Arrivé sur place il est tombé dans un traquenard monté par les douanes, qui ont contrôlé dans la rue le numéro de CITES du serpent. L'animal se vante d'avoir trafiqué deux varans de 1,5m ramenés du Sénégal dans des caisses, en 4X4, «faut pas se faire prendre, ils sont soumis à autorisation mais je ne les ai pas déclarés». Sur les trois espèces africaines, une est classée en annexe I de la CITES, les deux autres en annexe II. Un vrai nuisible pour les animaux, celui-là. Il déconseille les iguanes «*très durs à reproduire et fragiles*», et justifie la vente de sa ménagerie: «*je veux faire quelque chose de plus grand...*»

Vds Igouane (sic) vert, cse surnombre, petit prix

Un concurrent geôlier de bestioles vend des «igouanes» verts en surnombre et à petits prix. Sur les 5 animaux venus de Colombie et achetés en août 96, 2 sont morts dans son vivarium, en grève de la faim. Il vend une femelle d'un an, 70 cm, 500 F. Il a déjà vendu un mâle et «*conseille de mettre des gants, les griffes sont très pointues, coupantes. Les petits s'affolent, les grands donnent des coups de queue...*» Les adultes atteignent 1,5m. Il prétend avoir avec eux «des rapports comme un chien ou un chat», mais avoue qu'ils ont en fait «besoin de calme. Et ils peuvent transmettre la salmonellose, il vaut mieux éviter de les manipuler. D'ailleurs il y a plein d'iguanes dégénérés...»

A vdre 1 perroquet Amazone apprivoisé et parleur+cage, 3.000 F

«A vdre 1 perroquet Amazone apprivoisé et parleur + cage, 3000 F...» Il est déjà vendu, «*il y a eu beaucoup d'appels. C'était un Amazone rouge acheté pas cher, non-apprivoisé, à un particulier en Normandie...*» Un numéro de CITES ? «*Qui êtes vous ? Nous ne répondons pas à ces questions.*» On raccroche. Tous les perroquets sur annonces sont déjà vendus, ils partent en quelques jours, c'est l'engouement actuel. Certains magasins en achètent même pour attirer les clients, comme de vulgaires installations de marketing.

«Vds Mainate apprivoisé et parleur 15 mois, 4000 F...» Le bipède contacté prétend céder celui-ci pour en acheter un plus jeune. Mais il avoue très vite «*il peut être agressif, il a ses têtes...Je le sors de sa cage, j'ai coupé les plumes de chaque côté des ailes pour qu'il vole horizontalement. Il ne peut plus aller en hauteur.*» Un bel oiseau handicapé et rendu fou pour qu'il volète en pavillon...

«Vds super Messia espèce rare rossignol avec sa cage et tous ses accessoires, 400 F...» Le maître est un motard, il n'est pas souvent là alors l'oiseau s'ennuie. Il avait une femelle, morte il y a trois mois d'une crise cardiaque. Quand il partait en vadrouille il leur laissait un stock de nourriture, alors ils se sont goinfrés, elle n'a pas résisté. L'animal «*aime la compagnie, il est très sauteur*». *Quand il y a du monde il chante beaucoup, en fait «c'est un casse-tête»*. C'est une espèce rare, «*mais il n'y a pas de papiers nécessaires*». Ils ont été commandés en animalerie, «*ce sont des animaux de capture, qui viennent du Japon*». Il fournit avec la cage un nid «*dans lequel il ne va jamais*», une baignoire en plastique et des boîtes de pâtée pour oiseau.

C'est pourtant évident: les animaux exotiques ont des modes de vies incompatibles avec les clapiers occidentaux. Pour le prix d'un boa ou d'un oiseau parleur on peut aller sur place, aimer leur liberté. Mais il faudrait avoir envie de sortir de sa cage.

*CITES : Convention International Trade of Endangered Species ou Convention de Washington sur le commerce international des espèces animales et végétales menacées d'extinction.

L'âge de fer radioactif

Le recyclage a ses limites et ses dangers. Rouler dans une voiture dont le châssis est entièrement ou partiellement contaminé par des usages antérieur de l'acier ou vivre dans un immeuble dont l'ossature métallique provient du démantèlement d'un atelier faiblement ou très faiblement radioactif exposent à des risques sanitaires graves et inexplicables, des crimes presque parfaits.

En 1980, un lot de casseroles dites tunisiennes produites à partir de ferrailles de maintenance et de démolition d'une usine d'engrais phosphatés du golfe de Gabès est saisi à Marseille chez un exportateur de matériels ménagers avant leur expédition en Italie. En 1994, une cargaison de ferrailles contaminées en provenance d'Afrique du Sud est refusée par les autorités britanniques. Le Council for Nuclear Safety d'Afrique du Sud constate que jusqu'alors 10 000 tonnes sont vendues chaque mois a l'exportation en provenance de 35 usines ou de mines susceptibles de produire des déchets faiblement radioactifs.

En mars 1995, alerté par la découverte de ferrailles radioactives issues du démantèlement d'une usine de la région lyonnaise spécialisée dans la concentration d'acide phosphorique et la fabrication d'engrais superphosphatés, Robin des Bois s'est lancé à la recherche de risques ou de déchets analogues et a systématiquement alerté les pouvoirs publics, les trop nombreux pouvoirs publics qui attendent toujours l'avis d'un des leurs pour prendre une décision finale et qui sont loin de communiquer entre eux et vers l'extérieur avec la rapidité de la désintégration des atomes. Bilan partiel: le démantèlement de l'usine Norsk Hydro, ex-COFAZ dans la zone industrialo-portuaire du Havre est désormais, après des campagnes de mesures et un balisage de sécurité, soumis à un arrêté préfectoral spécifique signé en mars 96.

«Considérant que : les travaux de démolition de l'atelier d'acide phosphorique de la société Hydro Agri France ont été suspendus pour permettre de procéder à des analyses.

- que les mesures réalisées par la Direction Régionale de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement et un organisme tiers ont révélé une contamination du site

- qu'un protocole de décontamination validé par le Ministère de la Santé a été élaboré et qu'il convient d'exposer à l'exploitant des mesures pour l'application du protocole précité, l'élimination des déchets et l'établissement et la diffusion du bilan final de la décontamination».

Le Préfet de la région de Haute-Normandie le Préfet de la Seine-Maritime arrête :

«La Société Hydro Agri France est tenue de respecter pour la décontamination de l'atelier phosphorique de Rogerville les conditions prévues par le protocole de démontage et de traitement par l'Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants (O.P.R.I.).

Une attention particulière sera accordée aux matériels suivants: godets, bacs à filtres, canalisations, laveurs de gaz.

La société Hydro Agri France remettra les déchets faiblement radioactifs à l'ANDRA (Agence Nationale des Déchets Radioactifs).

En fin de travaux, le compte-rendu final de décontamination devra notamment établir le bilan déchets (activité, quantité, type) et le bilan des matériaux ferraillés et leur traçabilité».

Le chantier se poursuit beaucoup plus lentement que dans la première phase où s'appliquaient des méthodes de démolition usuelles, entraînant des envols de poussières faiblement radioactives. Il ne s'agit plus de démolition, il s'agit de démontage et de décontamination. Les mesures d'ambiance officielles font état d'un niveau de contamination ambiant de 21 micro-sieverts soit 4 fois plus que le seuil admissible pour le public et 3 fois plus que la limite d'exposition pour les travailleurs non directement affectés aux travaux sous rayonnement. Il est clair que les employés ayant travaillé pendant plusieurs années à l'atelier de concentration de l'acide phosphorique en activité pendant 40 ans devraient faire l'objet d'un suivi médical et épidémiologique. Selon le syndicat C.G.T., cette recherche souhaitable sera difficile étant donnée *"l'utilisation abusive de la sous-traitance lors de l'exploitation de l'usine»*. Les parois internes de certaines pièces en acier inoxidable sont recouvertes de concrétions riches en sulfate de radium. Les informations sur la radioactivité résiduelle de la canalisation ayant servi pendant 40 ans à l'évacuation des rejets liquides dans l'estuaire de la Seine ne sont disponibles si jamais elles existent. Sur les aires de stockage des déchets de l'usine en cours de décontamination, il est remarqué de plus en plus de déchets végétaux arrachés à la périphérie de l'instalation. Quant aux démolisseurs, ils n'ont bénéficié d'aucun égard et d'aucune information avant l'interruption des travaux et leur transfert sur d'autres sites de casse en France ou en Europe. En cours de chantier, un incendie s'est déclaré dans toute la partie sud de l'usine et plusieurs dizaines de pièces d'inox contaminées ont été envoyées chez les ferrailleurs. Au cours de l'été 1995, la préfecture a demandé à l'exploitant de «rapatrier» *«toutes les parties susceptibles d'être contaminés déjà expédiées chez des ferrailleurs»*. Cela n a pas été possible pour un ensemble de pièces du cœur de process qui à été monté en Ukraine dans une filiale de Norsk Hydro est pour des dizaines de tonnes rapidement recyclées en acier de deuxième fusion. Dans un site analogue de démolition, à Grand-Couronne dans la banlieue de Rouen, les opérations sont gelées depuis 2 ans, sous le contrôle d'un vigile perdu dans un terrain vague industriel entre un stockage de 500 000 tonnes de charbon, une décharge de produits toxiques et un projet de stockage de déchets de hauts fourneaux utilisables dans la production du ciment Il empêche en parti-

culier les ramasseurs clandestins de venir décortiquer dans ces cathédrales de fer, ouvertes à tous les vents, des matériaux nobles et empoisonnés. Des informations contradictoires nous parviennent; à ce sujet, les nouveaux propriétaires du site qui sont propriétaires de carrières en Seine Maritime, chercheraient à se débarrasser au meilleur prix des pièces contaminées.

Informée par Robin des Bois, l'ANDRA a inclus dès 1995 dans les annexes de l'inventaire des sites radioactifs une liste d'usines de fabrication d'engrais phosphatés. Simultanément, la préfecture de la Charente nous écrivait que l'usine Asturonia de Tonnay Charente s'était arrêtée en 1988, que le phosphate utilisé venait du Maroc, que les déchets étaient évacués dans la Charente et qu'en l'absence de présomptions particulières de radioactivités, les ateliers, terrains, et aquifères voisins, n'avaient pas fait l'objet d'un diagnostic, et que les cuves émaillées et la carcasse des filtres avaient été livrées au recyclage.

Des ferrailles en provenance du Maroc, encore un pays à phosphate riche en uranium, pourtant accompagnées d'un certificat de non-contamination délivré par les autorités marocaines sont en fait contaminées. Plusieurs mois après leur arrivée en France, elles sont stockées dans des conditions médiocres chez les importateurs. Alors qu'on pourrait espérer que dans un pays aussi nucléarisé que la France la décontamination ou la mise en dépôt de ces non-ferreux soit rapidement réalisée, affaire traîne depuis des mois et souligne une fois de plus l'absence d'une instance techniquement, financièrement et politiquement compétente susceptible de réglez-y compris par le retour à l'envoyeur ces pollutions radioactives.

Au-delà des usines d'engrais phosphatés, toutes les unités mettant en œuvre des matières premières uranifères comme les usines de production d'oxyde de titane à Calais et à la Rochelle sont susceptibles de concentrer à l'intérieur de leur process des dépôts solides ou des tartres radioactifs. Il est urgent d'établir des normes de contrôle et de réutilisation des ferrailles et navrant de constater que les industriels comme leurs inspecteurs tombent des nues quand on leur parle de la radioactivité résiduelle de procédés de fabrication mettant en œuvre des matières premières connues depuis le début du siècle pour leur teneur en uranium, en radium, en thorium et autres corps radioactifs.

137329	M	6/8/86	Pompe BALCKE 7703 - Remplacement
137330	M	6/8/86	Bassin tampon : Rget Estuaire - Remplacement vanne -> échantillonneur.
137331	M	6/8/86	Filtre Bird : - Remplacement ou réparation tiles percées

26/04/85	M	GM 220 changement Vanne lump -> BT -	30/4/85
26/04/85	M	Réparation fuite Echantillon Rejet ESTUAIRE. BT.	fait
26/04/85	M	Montage circuit de Vidange (aspiration GM 317)	fait

117974	1/8/84	M	chgt Joint Dilato aspiration G 501 A -	1/8/84
117975	1/8/84		Pose d'une "Rustine" sur fuite T 3501 -	2/8/84
117976	1/8/84		1) Dépose / Repose colonne Verticale Sup clarinette T 3501 - 2) Dépose / Repose Vanne Soutirage "niveau 4 m" -	3/8/84

Extraits du livre de bord du service de maintenance de l'usine Norsk Hydro à Rogerville dans l'estuaire de la Seine.
Ce document a été ramassé dans les gravats des locaux administratifs de l'usine.

Schéma de mise en valeur du littoral haut-normand

Entre la baie de Seine et la baie de Somme, les pêcheurs artisanaux ramènent chaque année environ 10.000 tonnes de poissons et crustacés. Pourtant ce littoral est traditionnellement pollué comme si, entre le Havre et le Crotoy, l'arrière-pays industriel avait de tout temps considéré les fleuves côtiers, les canaux et la mer comme sa chasse d'eau gardée. En témoigne le livre signé par Eugène Lebel publié en 1907 et intitulé en toute simplicité «La pollution des eaux». Cet inventaire des empoisonnements de la Somme et de ses affluents par les eaux résiduaires, ce plaidoyer pour le respect des poissons d'eau douce et d'eau de mer commence par cette dédicace «*... le bon droit triomphera des influences, la ténacité vaincra le bon plaisir: le pêcheur aura raison des empoisonneurs; l'hygiène ne sera plus menacée: tel est le but que nous espérons atteindre en publiant ce livre qui est un «vibrant réquisitoire» contre le bon plaisir et le laisser faire. S'il ne sert pas ici, il servira sûrement et efficacement ailleurs*». Et en d'autres temps. En 1992, 13 millions de tonnes de boues de dragage ont été rejetées sur le littoral du pays de Caux et des falaises d'Étretat, près des rejets des quatre réacteurs nucléaires de Paluel et des deux de Penly.

Pour la centrale nucléaire de Penly, le dragage n'est pas comme pour les ports une question de survie économique mais un impératif de sûreté nucléaire. Le fonctionnement des 2 tranches nécessite le pompage d'eau de mer pour alimenter les circuits de refroidissement. Ce pompage induit un courant important qui draine les sédiments côtiers vers la station. Aucune mesure visant à limiter l'envasement n'a été prise lors de la construction de la centrale; les calculs d'EDF faisaient alors état de risques d'envahissement par des galets. En 1990, il a fallu draguer 60.000 tonnes de vases et en 1991, 80.000 tonnes. La totalité des vases a été rejetée par canalisation le long de la côte, 24 h sur 24. «*Le poisson déjà rare fuit la zone de Penly et les crustacés que nous pêchons sont déjà morts pour la plupart*» déclarait alors le représentant des pêcheurs. EDF a reconnu la pollution et a versé des indemnités. L'année suivante, en 1993, EDF a obtenu un permis de rejet sur la zone d'immersion des vases du port de Dieppe, à 2 milles des côtes, à côté d'un dépôt sous-marin d'explosifs. En 1993, 45.600 tonnes de vases provenant du dragage du chenal de la prise d'eau de la centrale de Penly ont été immergées sur la zone, en 1994, 93.600 tonnes et en 1995, 85.200 tonnes. L'arrêté préfectoral de 1993 qui autorise EDF à rejeter ses vases lui prescrit aussi de faire un suivi annuel de l'impact des immersions sur le milieu. En 1995, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs saisie par Robin des Bois indiquait que «*le directeur général d'EDF a informé la commission que ce document n'est pas encore établi*». En 1997, le document enfin établi, la direction de la centrale nous précise: «*Ces dossiers n'ont été formalisés qu'en 1996, avec l'accord de la DDE*». Aucun radioélément n'y est analysé malgré la nature de l'exploitation et alors que des études de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) montrent une contamination radioactive anormalement élevée des mollusques haut normands. Le suivi d'impact sur la zone de clapage note que «*l'évolution de la contamination métallique des sédiments est souvent inquiétante au regard des pics de pollution enregistrés*», mais que «*les pollutions du chenal* [de la centrale] *ne peuvent être incriminées et qu'une autre source de pollution est à envisager, notamment en provenance de dépôts de dragage du port de Dieppe qui s'effectuent dans le même secteur*». La vase s'accumule à la verticale et au gré des courant.

À Berneval-le-Grand, près de Penly, des dépôts de vases se forment sur la plage. Le Ministère de l'Équipement indique qu'une partie de ces vases provient d'un retour d'immersion de boues de dragage et de l'extraction de graves en mer. «*Ce volume de matière boueuse se trouve bloqué par la digue de la centrale nucléaire de Penly et vient se déposer sur la plage de Berneval-le-Grand*». Le ministère assure même que «*la direction de la centrale informée de ce problème est prête à entreprendre une action pour le résoudre*». EDF Penly préfère montrer du doigt le voisin: «*l'administrateur des Affaires Maritimes nous a signalé qu'il confiait cette affaire aux gendarmes maritimes et qu'il allait rencontrer le responsable des Graves de Mer* [extraction de granulats marin], *titulaire de la concession minière, pour lui rappeler sa zone de concession*». une note d'EDF sur les solutions alternatives à l'immersion demandée par l'arrêté préfectoral préconise «*le rejet en mer par une galerie sous-marine du circuit de refroidissement de la centrale*».«*Une autorisation de l'administration serait à obtenir dans le cadre de l'arrêté des rejets non-radioactifs sur la base d'un rétablissement du transit naturel des sédiments*». Le clapage côtier dans une zone où la pêche est interdite, ou le rejet par tuyau sont également envisagés mais pour ce dernier, EDF précise que «*par contre, cette solution nécessiterait une autorisation de l'administration et l'assentiment des pêcheurs*». Une difficulté bien connue de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (C.C.I.) du Tréport qui a différé cet hiver une campagne de dragage et d'immersion de 18.000 tonnes de vases du port après l'opposition des pêcheurs soutenus par Robin des Bois. Les zones confinées à draguer sont contaminées. C'est un point de convergence des polluants rejetés chroniquement ou accidentellement par une usine d'engrais phosphatés (fuites de cuves d'acide sulfurique, pertes lors des déchargements de phosphates, carbonates, incendies) et les polluants industriels déversés dans le port par la Bresle. Cette rivière draine aussi les polluants des installations mobiles tel un camion accidenté qui en 1992 a déversé 10.000 litres d'huile de vidange qu'il transportait. Négligeant les intérêts des pêcheurs et les obligations réglementaires, la C.C.I. n'avait pas jugé nécessaire de faire des analyses préalables à l'immersion des boues de dragage, bien qu'un rapport d'analyse de 1993 y ait déjà noté une concentration plus importante en polluants que dans le reste du port. Le dragage est finalement en cours de réalisation, un accord ayant été trouvé entre la CCI et les pêcheurs. Seules 5.400 tonnes de boues sont draguées en dehors des zones où les pics de pollution ont été enregistrés. Certaines précautions dont l'utilité reste à vérifier ont été prises, tel le stockage pour décantation des vases dans le bassin de commerce avant immersion sur la zone habituelle, à 2 milles des côtes. L'opération doit s'achever fin mai, juste avant l'arrivée des touristes.

Les rives de la Loire

Le 31 janvier 1997, le Préfet des Pays de Loire autorisait par arrêté le remblaiement d'une zone humide du Carnet, qui en 1915 était l'île du Carnet dans l'estuaire de la Loire, isolée de la rive sud par le bras du Migron. Un paradis pour les grenouilles, qu'elles soient agiles, vertes, persillées, sans compter les tritons palmés, les rainettes vertes et les crapauds calamite. Un vivier d'oiseaux à huppes, qui nichent dans les roselières, qui pêchent les grenouilles et se rassemblent sur les vasières. La juxtaposition de biotopes diversifiés, le substrat sableux, la multiplicité des micro-dépressions et parcelles aquatiques inondées au début du printemps expliquent cette richesse. A première vue, on ne voit rien qu'une immense éponge verte qui ondule sous le vent, on conçoit tout de suite qu'elle est indispensable à la respiration de l'estuaire de la Loire.

L'objet des travaux autorisés par le Préfet est de remblayer la zone humide du Carnet et de la recouvrir de 2.500.000 m3 de vases et de remblais divers constituant l'assise de «la centrale du Carnet», objet mythique revendiqué depuis 30 ans par les milieux d'affaires régionaux, et accordé dans le principe par les différents gouvernements depuis 1988. Mais l'avenir énergétique est incertain et EDF entreprendrait les travaux préliminaires de « la centrale du Carnet» sans déterminer le choix du mode de production d'électricité. On verra plus tard. D'habitude, on choisit la filière et on définit le site en fonction des exigences en eau et des capacités de dilution des rejets liquides et atmosphériques, en fonction aussi des nuisances, de la puissance et du potentiel de risques. S'attacher au site du Carnet, c'est préjuger que les futures centrales de production électrique seront au moins aussi dangereuses, consommatrices d'eau, et polluantes que les centrales nucléaires actuelles. EDF continue sur sa lancée, comme un tank, négligeant les éventualités d'implanter des unités de production sur les friches industrielles de l'estuaire et imposant à une filière éventuellement plus domestique que le nucléaire un isolement qu'elle ne méritera peut-être pas.

Devant le tank, il y a le bulldozer. Le Port Autonome de Nantes - Saint-Nazaire est propriétaire d'une partie de la superficie à remblayer, et une convention a été signée entre EDF et le Port Autonome pour la fourniture des matériaux de remblai. Le dossier d'enquête publique fait mention des apports prépondérants de produits de dragage du chenal de la Loire et mentionne que ce mode d'approvisionnement réduira le nombre de camions à 120/jour pendant 3 ans . Cette réduction de la circulation des poids-lourds dans les villages périphériques était une des conditions de l'acceptation locale du projet. «*La technique utilisée est également la seule réalisable économiquement étant donné le volume de matériaux nécessaire*». Le Carnet jouxte une zone industrialo-portuaire dont le remblaiement est pratiquement achevé, et qui servirait de complément au terminal portuaire de Donges-Est. Redoutant les pollutions induites par cette concentration de produits de dragage contaminés par l'arsenic, le mercure, le cadmium, le plomb, les hydrocarbures et les rejets des réacteurs du bassin de la Loire, l'association Robin des Bois a dénoncé entre le 28 janvier et le 6 février 1997 par des communiqués et une conférence de presse tenue à Nantes la qualité des matériaux de remblaiement et l'absence totale de précautions vis-à-vis des réseaux hydrauliques superficiels et souterrains. Trois jours après la flèche de Robin des Bois, la préfecture prenait un arrêté modificatif aux travaux de remblaiement de la zone humide du Carnet, retirant l'autorisation d'utiliser des matériaux provenant des dragages d'entretien du chenal de la Loire et de l'estuaire de la Loire. Quant à EDF, elle devra, si toutefois elle persistait dans son projet d'implantation sur la zone humide du Carnet, utiliser d'autres matériaux que les produits de dragage, «*privilégier l'utilisation des produits de carrières provenant d'exploitations dûment autorisées, au titre de la législation relative aux installations classées, et utiliser les sables de gisements maritimes autorisés pour les travaux d'aménagement nécessitant une meilleure qualité de matériaux*».

Statuant sur un recours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et de la Fédération anti-nucléaire de Basse-Loire, le Tribunal Administratif a prononcé, début mai, un sursis à exécution des travaux. L'un des motifs les plus sérieusement avancés est l'insuffisance de l'étude d'impact en ce qui concerne les nuisances et autres troubles du voisinage occasionnés par les camions. Il est vrai que l'arrêté modificatif imposant l'utilisation quasi exclusive de matériaux terrestre fait passer la fréquence des camions à 375/jour.... pendant 3 ans.

Une belle partie d'échecs s'engage dans l'estuaire; l'interdiction de remblayer la zone humide du Carnet avec des produits de dragage devrait s'étendre aux marais du Couëron, empêcher le Port Autonome de créer des décharges au bord de la Loire et l'amener à réviser sa politique de colonisation de l'estuaire.

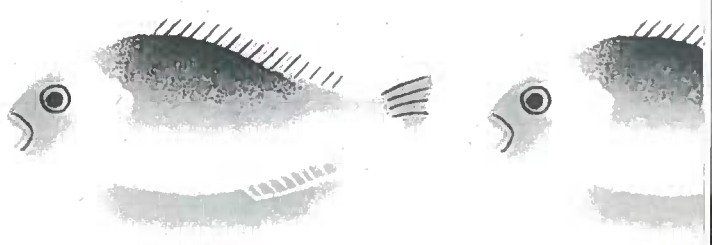

Cherbourg joue avec le feu et avec la mer -suite-

Le Cross-Jobourg qui coordonne toutes les opérations de sauvetage, nous demande de nous mettre aux ordres du commandant du *Vulcain* (bâtiment de soutien du 1er groupement de plongeurs-démineurs de Cherbourg) qui dirigera les opérations sur zone. Chaque navire se voit attribuer un carreau de recherche à partir d'un point de référence; nous devons suivre les traces de gasoil qui dérivent au gré du courant.

Au bout de quelques minutes 2 corps sont repêchés: un militaire et un civil, il manque encore 3 personnes. L'hélico treuille les corps et reprend ses recherches, il est bientôt secondé par l'hélicoptère de la protection civile de Granville appelé en renfort.

14 h 30, cela fait maintenant près de 4 heures que nous cherchons sans résultat, la mer est toujours couverte de débris flottants et de centaines de poissons morts, attestant de la violence de l'explosion. L'espoir de retrouver des survivants s'amenuise peu à peu. Nous arrivons à court de carburant, je préviens le *Vulcain* que nous devons quitter la zone. Vu les moyens engagés (un chasseur de mines équipé d'un sous-marin télécommandé et de caméras va arriver dans la nuit pour inspecter l'épave qui gît par 78 mètres de fond) notre présence n'est plus nécessaire et le commandant nous donne liberté de manœuvre. Une demi-heure plus tard, nous sommes de retour à quai où nous attendent nos familles et le reste de l'équipage de la station. La consternation et la tension se lisent sur tous les visages.

Le canot est mis sur sa remorque, vérifié, réservoirs pleins prêt à appareiller dans les minutes qui suivent une alerte. Quant aux 3 disparus, malgré des moyens de recherche très importants, ils ne sont à ce jour pas retrouvés, ajoutant ainsi 3 noms de plus à la longue liste des disparus en mer.

Récit de Jean-Pierre Geismar, membre de Robin des Bois et de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

La prolifération nucléaire -suite-

Les sources sont dangereuses quand elles brûlent.

Une autre circulaire de 1981 précisait: «*Les locaux doivent être conçus de manière à protéger les sources contre les effets d'un incendie. Il y aura lieu de prévoir des dispositifs de lutte contre l'incendie prenant en compte les risques de contamination. L'utilisation de l'eau au contact des matières radioactives doit être aussi réduite que possible de manière à déposer les poussières et à éviter sous l'action du jet la rupture des récipients de la source. Après un incendie mettant en jeu de telles substances, il conviendra de faire procéder rapidement à des mesures de contamination du site et des environs, puis au nettoyage de la zone éventuellement contaminée*».

Les dommages aux tiers impliqués dans les vols, les récupérations, ou le voisinage de sources radioactives sont généralement plus graves que ceux éventuellement subis par les opérateurs, encore que les professionnels de la radiographie gamma sont particulièrement vulnérables et exposés : le CAMARI (Certificat d'Aptitude à Manipuler les Appareils de Radiologie Industrielle) ne suffit pas à éliminer tout risque d'irradiation sur des chantiers où l'intrusion de la radioactivité n'est pas connue de tous et où l'opérateur travaille en solitaire, souvent de nuit, traînant dans son appareil portatif la cage au dragon radioactif. Des soudeurs professionnels nous indiquent que les faisceaux radiologiques utilisés pour la vérification des ensembles de canalisations en tranchée urbaine sont dans certaines configurations orientés vers le public.

Depuis quelques mois, et après plusieurs tentatives infructueuses visant à optimiser le retour aux fournisseurs de toutes les sources radioactives scellées décrues, défectueuses ou hors d'usage, les fournisseurs ont créé le fonds de garantie «Re Sources» destiné à couvrir les frais de l'intervention de l'ANDRA au cas où l'un d'entre eux ferait faillite et ne serait plus à même de gérer son parc radioactif. Par ailleurs, il appartient aux liquidateurs judiciaires des entreprises possédant des sources radioactives, de veiller aux retours des appareils chez les fournisseurs d'origine. Après le temps des récupérations clandestines de cuivre dans les transformateurs au pyralène, vient le temps de la récupération des sources ou du moins de leurs emballages en plomb radioactif.

ROBIN DES BOIS

Abonnement à la Flèche : 100 F
Adhésion à ROBIN DES BOIS comprenant l'envoi de la Flèche, journal trimestriel de l'association, membre actif : 250 F
Membre bienfaiteur : + 250 F
ROBIN DES BOIS
15 rue Ferdinand Duval
75004 Paris

Règlement par chèque ou mandat à l'ordre de ROBIN DES BOIS

L'embuscade d'Harare

Communiqué de presse de Robin des Bois. 16 mai 1997

Un risque majeur pour les éléphants

Trois pays d'Afrique Australe - le Zimbabwe, le Botswana et la Namibie - s'apprêtent au sein de la 10 ème session plénière de la Convention de Washington portant sur le commerce international des espèces animales et végétales menacées d'extinction, à proposer le déclassement des éléphants de l'annexe I à l'annexe II. La réunion se tiendra à Harare du 9 au 20 juin 1997. En clair, ce changement de statut ouvrirait la porte au renouveau du commerce international de l'ivoire qui à la suite d'un vote quasi-unanime (7ème session plénière de la convention de Washington, Lausanne) est interdit depuis 7 ans. Cette suspension du commerce international ne saurait être considérée comme une ingérence dans les intérêts des pays hébergeant des éléphants. En effet, elle n'interfère pas avec le droit légitime de ces pays à gérer comme ils l'entendent leur patrimoine faunistique, à développer le tourisme de vision ou les activités de grande chasse sportive, à l'exemple du Zimbabwe qui délivre chaque année 400 autorisations de tirs à l'éléphant et bénéficie en l'occurrence de l'autorisation d'exportation des défenses considérées comme des trophées de chasse. Par contre, l'insistance harcelante de certains pays détenteurs d'ivoire peut être considérée comme une ingérence dans les affaires internes de pays dont les opinions publiques ont clairement manifesté leur opposition à la consommation de l'ivoire.

Le retour du commerce international de l'ivoire, même réservé dans un premier temps comme le proposent les trois pays pétitionnaires au plus gros consommateur mondial d'ivoire légal ou braconné, à savoir le Japon, constituerait un appel immédiat aux trafiquants et aux braconniers, et générerait à travers l'Afrique centrale, australe, et orientale des stocks spéculatifs d'ivoire prélevés sur toutes les populations d'éléphants, et pas seulement sur les éléphants dont le Zimbabwe, la Namibie et le Botswana s'attribuent faussement la propriété. Les éléphants sont des animaux migrateurs reconnus comme tels par la Convention de Bonn sur les espèces migratrices. Les déplacements entre le Kenya et l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie, l'Ouganda et le Zaïre, entre le Zaïre et la Zambie, entre la Zambie et le Zimbabwe sont clairement identifiés par les spécialistes. La Convention de Bonn stipule que les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable - elle accorde ce statut au *loxodonta africana* - doivent faire l'objet d'accords internationaux entre les pays de l'aire de répartition.

Alors que les affrontements inter-ethniques se multiplient et se propagent en Afrique centrale et australe et que le financement des armées ou des bandes armées est en partie assuré par le trafic de diamants, d'ivoire et autres matières animales, la modification du statut des éléphants et la réouverture du commerce international de l'ivoire et des peaux porterait un coup fatal à l'ensemble de la faune africaine. Plus que jamais, le commerce de l'ivoire est incontrôlable. L'association Robin des bois sera observatrice des débats d'Harare et participera aux travaux du SSN (Species Survival Network) qui regroupe les principales organisations mondiales de protection de la nature. Les associations européennes ont pour leur part les moyens d'inciter les consommateurs à pratiquer le boycott de l'ivoire

En France, des groupes de pression bien organisés s'acharnent ici où là à réouvrir la rivière de l'ivoire : artisans ivoiriers français pleurant auprès du Ministère du Commerce, Laguiole, chef lieu de canton de l'Aubrac, utilisateur de bois tropicaux et d'ivoire pour manches de couteau. Pourtant en France, comme ailleurs, le nombre d'emploi sacrifié sur l'autel de la protection des éléphants est nul. Les 2 ou 3 restaurateurs d'oeuvres d'art en ivoire ou incrustés d'ivoire auront assez des dizaines de tonnes d'ivoire remisées dans les muséums d'histoire naturelle pour tout le troisième millénaire. Au Japon, à Hong Kong, en Chine et en Afrique, des matières de remplacement ont été trouvées, dont l'ivoire végétal remis sur le marché des idées, par Robin des Bois en 1985.

Au Zimbabwe, les chasseurs européens et américains se régalent de brochettes de girafes et 350 éléphants adultes font d'objet de permis de tirs qui rapportent chacun, avec les recettes annexes, 10 à 20 000 dollars à l'économie du pays. L'aménagement du territoire n'a pas prévu de zones de transition exemptes de cultures autour des parcs nationaux. Quand des éléphants ou d'autres représentants de la faune sauvage nuisent à des cultures de maïs ce qui d'après une mission effectuée par les services spécialisés du Ministère de l'environnement français est loin d'arriver tous les jours, les petits agriculteurs ne sont plus indemnisés depuis 1992. La terre communale d'Omay sur la rive sud de la retenue du barrage de Kariba sur le Zambèze a une population de 19.000 habitants et des peuplements d'herbivores sauvages typiques de la vallée du Zambèze. A la suite de l'implantation forcée de l'ethnie Tonga dont les terres ancestrales ont été submergées par la retenue du barrage, les conflits entre petits agriculteurs et faune sauvage se sont multipliés, tout en restant relativement mesurés. Entre 1983 et 1993, 10 éléphants par an ont été abattus accusés d'être selon la terminologie officielle des «animaux à problème». Dans la même zone, 20 éléphants sont tués chaque année par la chasse sportive. Pour les milieux d'affaires du Zimbabwe qui sont historiquement et économiquement liés aux pays anglo-saxons du Commonwealth, la reprise du trafic international d'ivoire permettrait de se débarrasser des quelques dizaines de milliers d'encombrants - les éléphants- qui traînent dans les zones humides ou les plaines irrigables et constituent un obstacle physique et psychologique à l'assèchement des marais, aux détournements des fleuves, aux projets ferroviaires et routiers. Le Zimbabwe, où curieusement les intérêts malais on de plus en plus d'inflence, a dans ses tiroirs un deuxième projet de barrage.

La France tiraillée entre la volonté de respecter une mesure de sauvegarde récente et la volonté de s'impliquer dans les Grands Travaux de l'Afrique australe a une position de principe favorable au maintien de l'éléphant dans le cercle restreint (annexe I) des animaux qui à quelque titre que ce soit ne peuvent faire l'objet d'un commerce international. Mais les réunions préparatoires organisées par le Ministère de l'Environnement ont montré des divergences entre les différents ministères concernés. La récente conférence de Lomé (Togo) consacrée au statut des éléphants et à la gestion des aires protégées a montré que les pays francophones et des pays voisins comme la Zambie restent dans ce domaine homogènes et déterminés à protéger les éléphants. Une position qui devrait aider les pays de la C.E.E. à prendre une décision commune allant pour les éléphants dans le sens du ouf de soulagement. Mais cette décision, contrairement aux conférences plénières de 1992 à Kyoto et de 1994 à Fort Lauderdale ne sera pas préparée à l'avance par une réunion européenne des ministres de l'environnement.

N°5
CHANEL

Le n° 5 a été lancé en mai 1921 dans la nouvelle boutique du quartier des Champs-Élysées de Coco Chanel. Sa formulation incluait alors une touche d'Amazone, une fragrance humide et enivrante extraite de l'huile d'un arbre du fleuve : le Pau Rosa (*Aniba Duckei*). Le «bois de rose» possède un arôme singulier, qui lorsqu'il était encore abondant, était utilisé dans des produits cosmétiques. Aujourd'hui des substituts synthétiques sont disponibles. L'huile essentielle est obtenue par trituration et distillation du tronc et des grosses branches; jusqu'en 1920, une trentaine de ces distilleries était en activité. Elles ne sont plus que cinq aujourd'hui. Il y a de plus en plus de difficultés à trouver des arbres adultes de 20 à 30 mètres de haut et d'une circonférence moyenne d'1,50 mètre. Aux premiers coups de hache ou assauts de la tronçonneuse, une odeur pénétrante marque la forêt. La reproduction naturelle des Pau Rosa est compliquée par la gourmandise des perroquets, attirés par l'odeur des graines. Les recherches en sylviculture initiées en 1990 n'ont à ce jour rien donné de prometteur. Des recherches sont en cours pour extraire l'huile des feuillages et non plus seulement du bois. Selon des botanistes de Belem, le Pau Rosa peut être considéré comme en voie d'extinction. Il est considéré comme menacé par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature. La FCAP (Facultade de Licencias Agrarias do Para) estime qu'on ne peut pas parler d'extinction car des peuplements assez riches existeraient encore dans des zones difficiles d'accès ainsi qu'au Pérou, en Colombie, en Équateur, au Surinam et en Guyane. Le genre Aniba regroupe en fait 41 espèces différentes recensées productrices du sassafras et de l'huile de bois de rose. La surexploitation du massif amazonien en général et le marché de la parfumerie de luxe poussent à la disparition des 40 espèces sans qu'un stock génétique complet pouvant servir de base à des expériences de croissance artificielle ait été constitué. En 1960, l'exploitation brésilienne d'huile de bois de rose était de 500 t, elle est environ aujourd'hui de 20 à 30 t, ce qui correspond à l'abattage de 3 000 arbres environ. L'exploitation est artisanale, héritée du début du siècle. Repérage préalable, campement mobile, les collecteurs restent en forêt pendant 3 mois, le vieux bateau en bois qui leur sert de base est chargé de sacs de farine, de tabac, de café, d'alligators bien saumurés pour égayer l'ordinaire fourni par un chasseur et un pêcheur professionnel. Chaque coupeur gagne environ 100 dollars par mois. Quand ils reviennent d'une campagne, ils boivent sans arrêt 24 heures par jour dans la ville de Parintins, une sorte de biture spécifique au milieu et à l'Amazonie. Ces informations proviennent d'un article écrit par un journaliste brésilien vivant en Amazonie et paru dans un magazine portugais. N° 5 n'a pas changé de formule depuis 1921, mais l'Amazonie a considérablement changé. Comme vous pouvez le constater à travers le dialogue épistolaire entre Chanel et Robin des Bois, l'affaire est plutôt tendue et pourrait se développer en boycott du n° 5..

Robin des Bois : 24 Novembre 1995.

Nous sommes donc très surpris et inquiets d'apprendre que n° 5 de Chanel contient une huile parfumée extraite d'un arbre du Brésil, nommé Pau Rosa (Aniba Duckei). Le Pau Rosa ou bois de rose est considéré par les autorités compétentes comme en voie d'extinction. Nous pensons qu'il est indispensable de modifier la composition du n° 5 et d'éventuels autres parfums mis au point et commercialisés avec d'autres composants d'origine végétale ou animale. Des alternatives notamment synthétiques ont fait heureusement leur apparition sur le marché. Nous vous serions donc reconnaissants au nom de nos adhérents et des autres associations internationales conscients de la nécessité absolue et urgente de préserver ce qu'il reste des forêts tropicales, de renoncer à l'usage de l'huile essentielle de bois de rose. Afin de dissiper ce malaise et dans le but de répondre aux préoccupations des mouvements écologistes, nous nous permettons d'attendre une réponse très rapide.

Chanel : 23 février 1996.

Afin de répondre à votre demande, nous vous précisons que nos formules constituent l'essentiel de notre fonds de commerce et qu'il n'est pas dans nos habitudes de fournir des renseignements sur les composants de celles-ci. Néanmoins, nous sommes extrêmement sensibles aux problèmes d'environnement et à cet égard nous sommes au courant des possibilités d'utilisation des composants synthétiques et naturels.